

Rapport Annuel 2021



LES CHIFFRES CLÉS

Somme de bilan
10 156,4 mio €
+5,4 %



Crédits à la clientèle
7 423,9 mio €
+4,3 %



Résultat net
19,8 mio €
+5,5 %



	Dépôts de la clientèle 8 899,1 mio € +6 %
	Produit net bancaire 147,4 mio € +5,1 %
	Fonds propres réglementaires 658,2 mio € +3,7 %

	Membres Raiffeisen 43 298 +7 %
---	--

TABLE DES MATIÈRES

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

4 - 9

AVANT-PROPOS

10 - 15

RAPPORT DE GESTION

16 - 19

LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE

20 - 33

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

34 - 39

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

40 - 73

- Bilan et hors bilan

42 - 43

- Compte de profits et pertes

44 - 45

- Annexe aux états financiers

46 - 73

LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

01

De gauche à droite :

Laurent ZAHLES, Membre du Comité de Direction ;
Jean-Louis BARBIER, Membre du Comité de Direction ;
Guy HOFFMANN, Président du Conseil d'Administration ;
Yves BIEWER, Président du Comité de Direction ;
Eric PEYER, Membre du Comité de Direction.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Guy HOFFMANN	Président	
Marion DIDIER	Vice-Président	jusqu'au 10 juin 2021
Patrick KOSTER	Vice-Président	jusqu'au 10 juin 2021
Camille SCHRENGER	Vice-Président	à partir du 10 juin 2021

Manuel BALDAUFF à partir du 29 juillet 2021

Romain BAUSCH

Yves BIEWER

John BOUR

Lucien CLESSE

Marc FISCH

Carlo HESS

Marc HENTGEN

Henri LOMMEL

Claude PUNDEL

Marc REINERS

Raymond SCHADECK

Hjoerdis STAHL

Claude STRASSER

Henri STRENG

Paul SUNNEN

Diane WOLTER

COMITÉ D'AUDIT - RISQUES

Raymond SCHADECK	Président du Comité d'Audit-Risques
Romain BAUSCH	
John BOUR	
Marion DIDIER	
Carlo HESS	
Guy HOFFMANN	

COMITÉ DE DIRECTION

Yves BIEWER	Président du Comité de Direction
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction
Laurent ZAHLES	Membre du Comité de Direction

DIRECTEURS

Laurent DERKUM	Ressources Humaines & Communication
Romain FUNK	Marketing & Support Commercial
Georg JOUCKEN	Banque Privée / Private Banking
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Nabil MEZIANI	Informatique
Tankred RAUTERT	Support Opérationnel
Marc SCHRONEN	Entreprises
Mex THILL	Crédits & Juridique

RESPONSABLES DES FONCTIONS DE CONTRÔLE INTERNE

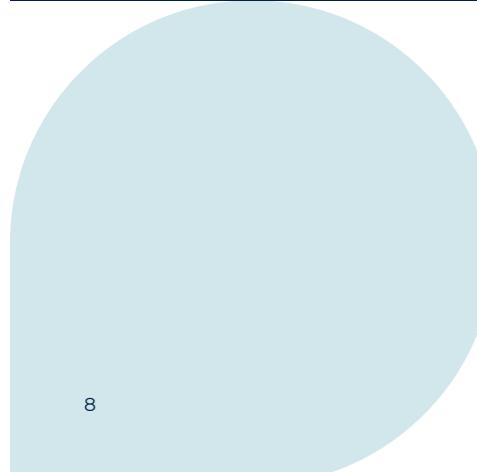
Laurent DEMEULDER	Chief Risk Officer
Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer

MEMBRES DE LA DIRECTION

Robert BAST	Ressources Humaines
Analia CLOUET	Secrétariat Général
Maxime DELRUE	Comptabilité
Luigi DI FRANCO	Gestion & Approche Commerciale
Gilles DIMMER	Développement Commercial
Guy EMERING	Entreprises
Luc GIRST	Gestion & Approche Commerciale
Tom GRUNEISEN	Juridique
Alain JEMMING	Marchés Financiers & Trésorerie
Michel LAMESCH	Ressources Humaines
Marcel MARTIN	Crédits
Ben PETRY	Crédits
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Nathalie SPRAUER	Coordination du Contrôle Interne
Pierre STOFFELS	Contrôle de Gestion
Maarten VAN MECHELEN	Banque Privée / Private Banking

MEMBRES DU BEIRAT

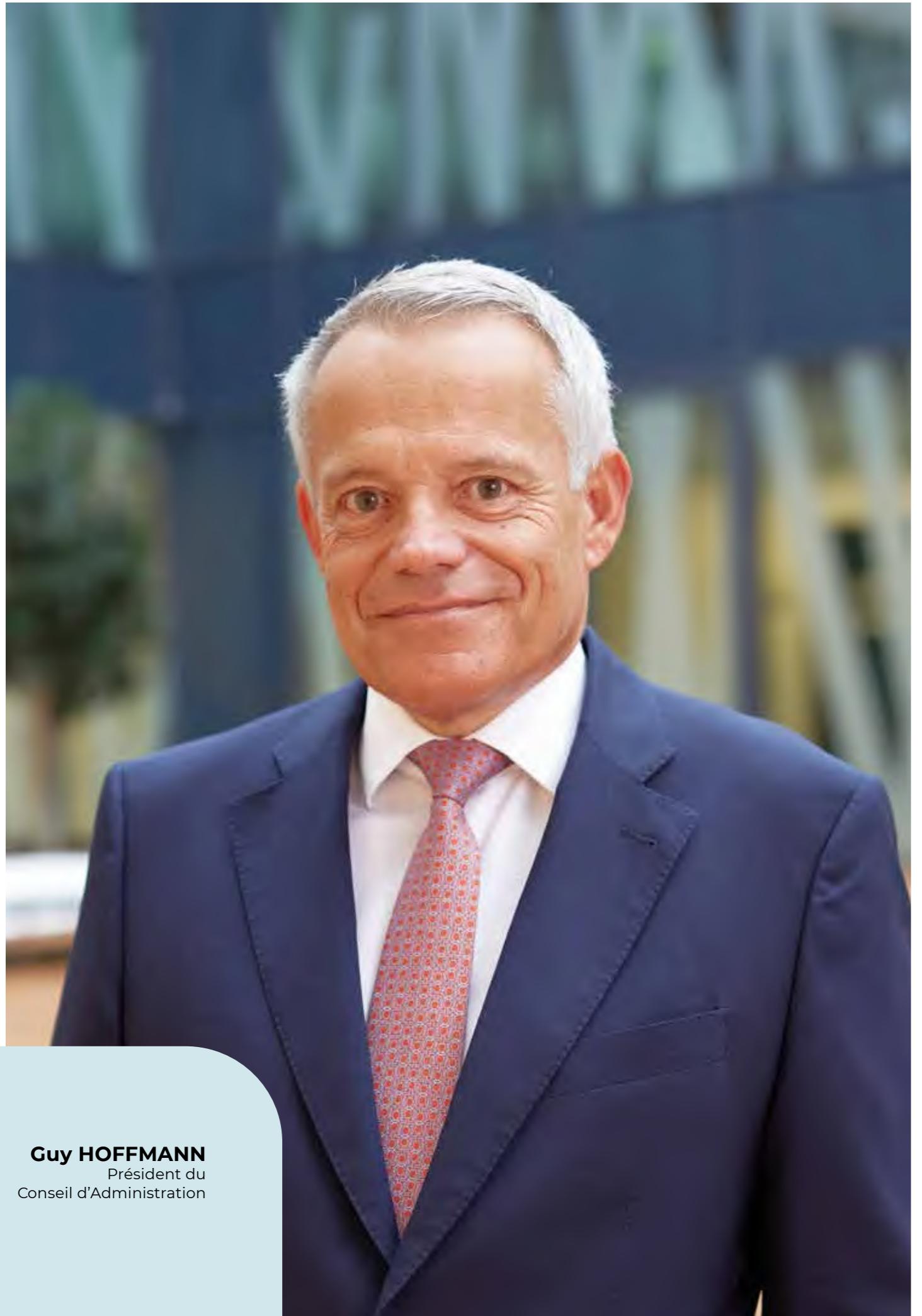
Manuel BALDAUFF	Carole MULLER
Lucien CLESSE	jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021
Auban DERREUMAUX	à partir du 1 ^{er} décembre 2021
Carlo HARPES	jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021
Marc HEMMERLING	
Marc HENTGEN	
Carlo HESS	
Pascale KAUFFMAN	à partir du 1 ^{er} décembre 2021
Patrick KOSTER	
Simone MARX	à partir du 1 ^{er} décembre 2021
Nathalie MÈGE	à partir du 1 ^{er} décembre 2021
Carole MULLER	
Simone POLFER	
Romain POULLES	à partir du 1 ^{er} décembre 2021
Martine SCHAEFFER	
Lisa SCHON	
Fabio SECCI	jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021
Camille SCHRENGER	
Jean-Martin STOFFEL	jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021
Paul SUNNEN	jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021
Nathalie SUTOR	
Marc VANOLST	
Christianne WICKLER	jusqu'au 1 ^{er} décembre 2021





AVANT-PROPOS

02



Guy HOFFMANN
Président du
Conseil d'Administration

Banque Raiffeisen Rapport d'activités 2021

Comme 2020, l'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie de Covid-19. D'autres événements ont aussi eu un impact sur la vie de nos concitoyens et celle de nos entreprises : la poursuite des tensions commerciales entre la Chine et les USA, le Brexit, les tensions entre l'Occident et la Russie, la hausse du coût de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement, une inflation soutenue...

Dans ce contexte tendu, Banque Raiffeisen a poursuivi toutes ses activités en restant fidèle à ses principes de banque coopérative ainsi qu'aux valeurs inscrites dans son ADN : proximité avec les clients, écoute des besoins de la clientèle et soutien à l'économie nationale. C'est ainsi que la Banque annonce un développement soutenu des activités dans ses trois métiers : épargne, crédits et activités de placement.

Le Rapport d'activités 2021 montre que Banque Raiffeisen reste une banque prudente qui doit sa solidité à la motivation et à l'engagement de tous ses collaborateurs, à la fidélité de ses clients privés et professionnels ainsi qu'à la théaurisation des bénéfices qui sont réinvestis en faveur du développement de l'économie luxembourgeoise. Plus que jamais, la Banque se positionne comme un partenaire de choix pour les particuliers – notamment dans le cadre de leurs projets immobiliers ou de leurs investissements durables et responsables – et pour les artisans, PME et entreprises installés dans les diverses régions du Luxembourg.

2021 a aussi vu la poursuite des efforts menés par la Banque pour optimiser son réseau d'agences et renforcer son offre digitale.

Banque Raiffeisen a procédé à certaines fermetures, mais se concentre surtout sur la rénovation ou la reconstruction de certaines agences existantes (Niederanven, Rédange et Weiswampach) et la construction de nouveaux établissements qui ouvriront bientôt leurs portes : Bascharage (ouverture en 2022), Differdange (ouverture en 2022) et Esch-Belval (ouverture en 2023). Sans porter atteinte à l'emploi, cette adaptation du réseau permet d'implanter les agences – nouvelles ou modernisées - en fonction de l'évolution des comportements de la clientèle et de celle des pôles d'activités les plus attractifs dans les régions.

La Banque a aussi continué à développer son offre digitale dans le cadre d'une approche « phytigale ». Ses services de banque en ligne R-Net et l'application mobile de banque en ligne R-Net permettant au client de bénéficier d'un accès gratuit et sécurisé à sa banque où qu'il soit 7/7 et 24/24 font partie de cette démarche « 2.0 ».

Parallèlement, Banque Raiffeisen – qui bénéficie depuis quelques années du label ESR décerné par l'Institut National pour le Développement durable (INDR) – a poursuivi son engagement citoyen et responsable en continuant à développer sa culture ESG (Environnement, Social, Gouvernance). En se basant sur des certifications reconnues à l'échelle internationale, Banque Raiffeisen propose une formule adaptée à chaque client accordant de l'importance à la responsabilité et à la durabilité de ses investissements. Les solutions proposées vont d'un plan d'épargne par fonds durables jusqu'à une directive de gestion discrétionnaire « sustainable » en passant par de l'or certifié « Fairtrade », des Green Bonds, des Exchange Traded Funds (ETFs), des produits structurés avec la mention « Act ESG » ou encore des fonds d'investissement gérés activement bénéficiant de certifications reconnues (LuxFLAG ESG, Febelfin QS ou « Act ESG »). Dans le même contexte, la Banque propose une gamme de cartes de crédit Visa durables et écologiques permettant à chaque utilisateur d'agir concrètement en faveur du reboisement au Luxembourg et au Bangladesh. Enfin, elle poursuit ses efforts pour réduire son empreinte carbone à l'horizon 2025.

En travaillant avec Banque Raiffeisen, chaque client sait qu'il contribue au développement de notre économie nationale, à la préservation de l'environnement et à plus de justice sociale au sein de la société.

2021 s'est achevée sur des incertitudes et 2022 s'est ouverte sur des inquiétudes sur la scène internationale. Malgré les difficultés et le ralentissement de l'économie, Banque Raiffeisen conserve une position forte dans l'économie nationale et poursuit sa stratégie de prudence pour affronter les futurs défis. Banque Raiffeisen reste un partenaire financier solide, proche et à l'écoute afin d'offrir les meilleures solutions à ses clients. Le Conseil d'Administration, le Comité de Direction et l'ensemble des collaborateurs les remercient de leur confiance, leur fidélité et leur engagement permettant de répondre aux nouveaux défis qui se présentent.

Guy HOFFMANN
Président du Conseil d'Administration



Banque Raiffeisen Rapport d'activités 2021

2021 a été caractérisée par des événements marquants : la poursuite des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis, les prémisses du conflit ukrainien, la concrétisation du Brexit, l'assaut du Capitole américain, la fin de l'ère Merkel après 16 ans de pouvoir de la Chancelière allemande, la tenue des Jeux Olympiques de Tokyo, l'organisation de la COP26 à Glasgow ou l'investiture de Joe Biden en tant que 46^e Président des États-Unis. Sur le plan sanitaire, les campagnes de vaccination contre la Covid-19, les mesures de relance de l'économie prises dans de nombreux pays et l'instauration d'un passe sanitaire augurant du retour à une vie normale sont aussi à souligner.

Il faut par ailleurs évoquer la croissance soutenue des marchés financiers tout au long de l'année, des taux directeurs toujours à des niveaux historiquement bas, une inflation soutenue et jugée passagère par la BCE, ainsi que la difficulté pour les entreprises de trouver une main d'œuvre dont les qualifications répondent aux besoins. Enfin, l'augmentation des prix des matières premières associée à une offre insuffisante du nombre de logements dans le pays ont renforcé la flambée des prix de l'immobilier.

Dans ce contexte, Banque Raiffeisen est restée fidèle à sa dimension humaine, à ses valeurs de banque coopérative et à ses engagements en faveur de la durabilité.

En 2021, la Banque enregistre un développement continu et soutenu des activités dans ses différents métiers (épargne, crédits et activités de placement). Ses clients s'orientent progressivement vers le volet digital pour les transactions de base, mais restent demandeurs pour l'activité de conseil. Pour répondre à leurs attentes, Banque Raiffeisen optimise son réseau d'agences pour assurer une présence physique de proximité, tout en développant ses services digitaux et son agence online.

Banque Raiffeisen a pris des engagements forts pour atteindre divers objectifs stratégiques dont :

- une progression de la digitalisation au sens large du terme
- un renforcement de la pénétration du marché dans le domaine de la clientèle "résidents étrangers" et une diversification au niveau de la clientèle professionnelle
- un développement de la culture ESG en tant que signataire des UNEP FI Principles for Responsible Banking
- une poursuite des efforts pour réduire l'empreinte carbone de la Banque à l'horizon 2025 et une progression des actions menées pour offrir dès 2023 une offre de placement complète conforme aux critères ESG

Nous sommes heureux de constater que nos clients et membres soutiennent plus que jamais les valeurs de Banque Raiffeisen, mais aussi ses efforts afin de proposer des produits et services durables et responsables. Nous sommes honorés de leur confiance. En tant que Président du Comité de Direction de la Banque, je rejoins les membres du Conseil d'Administration, le Comité de Direction et l'ensemble de nos collaborateurs pour les remercier de leur fidélité.

Yves BIEWER
Président du Comité de Direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Yves Biewer".



03

RAPPORT
DE GESTION
2021

L'évolution de la pandémie est restée le principal déterminant de l'activité économique tout au long de l'année 2021. Par vagues successives, l'amélioration de la situation sanitaire a permis de relancer la production et la consommation privée, mais cette dynamique a été ralentie par des difficultés persistantes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur le marché du travail.

Après une contraction du PIB de près de 4% en 2020, la croissance mondiale a rebondi de plus de 5% en 2021 et a ainsi globalement effacé les pertes engendrées par la crise. Principal moteur de cette croissance mondiale, l'économie américaine a retrouvé son niveau d'avant pandémie dès le 2^e trimestre 2021. Portés par un plan de relance sans précédent, les Etats-Unis ont enregistré en 2021 leur meilleure performance annuelle depuis 1984.

En Europe, si tous les pays ont affiché un net rebond de croissance par rapport à 2020 (la croissance moyenne européenne a atteint 5% en 2021 après une décroissance de 7% un an auparavant), le PIB annuel reste en deçà de son niveau moyen de 2019, signe que 2021 ne marque pas encore un retour à la normale pour l'ensemble de la zone Euro. Ce constat concerne principalement les économies à forte composante industrielle, en particulier l'Allemagne qui affichait encore au 4^e trimestre 2021 un PIB inférieur de 1,5% à celui de 2019. A l'inverse, la France est parvenue à dépasser son niveau d'activité d'avant crise sanitaire dès le 3^e trimestre 2021.

Quant au Luxembourg, il fait toujours office d'exception par rapport à ses voisins européens. Selon les dernières prévisions du Statec, la croissance nationale devrait être proche de 7% en 2021. Soutenu par un secteur tertiaire résilient face à la crise et vigoureux dès les premiers signes de reprise, le Grand-Duché a pu retrouver son niveau d'activité d'avant crise dès le début de l'année 2021. Conséquence directe de cette croissance, le marché du travail, principale ressource de l'économie luxembourgeoise, a été mis sous tension : le nombre de demandeurs d'emploi résidents a ainsi diminué de 18% en un an et le taux de chômage pointait à 5,2% en décembre 2021, un niveau qu'il n'avait plus connu depuis le début d'année 2019.

Afin d'entretenir la relance économique, les principales banques centrales ont conservé une politique monétaire très accommodante, propice à l'inflation et à la hausse de valorisation des actifs.

Ainsi, l'année a été faste et riche en records pour les marchés financiers. Malgré de nombreuses incertitudes et une forte volatilité, les principaux indices boursiers ont enregistré des performances annuelles oscillant entre 15% et 30%, soutenus notamment par le principe « TINA » (There Is No Alternative).

BILAN

Au 31 décembre 2021, le total du bilan affiche une hausse de 5,4% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 10 156 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre) affichent une progression de 505 millions d'euros, soit 6,0%, dont 284 millions d'euros (5,1%) liés à l'épargne des ménages. Les deux tiers de cette épargne additionnelle ont été constitués durant le premier trimestre 2021, encore fortement touché par les contraintes sanitaires.

Les grands déposants ont pour leur part permis de renforcer la position de liquidité de la banque, avec des apports totaux de 266 millions d'euros et un allongement systématique de la durée des dépôts.

La hausse de 4,5% des capitaux propres s'explique principalement par la mise en réserve des bénéfices nets. Ce renforcement continu des fonds propres permet à la Banque de maintenir son niveau de solvabilité tout en poursuivant le développement de ses activités de financement.

Le marché immobilier a également profité de ce contexte porteur : sur les 5 dernières années, l'indice des prix des logements affiche une croissance moyenne de 5% en zone euro et culmine à 10% au Luxembourg, sous l'effet de taux historiquement bas et d'un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande de logement.

Au niveau des biens de consommation et des services, l'inflation a pu être contenue durant le premier semestre, mais est montée en flèche durant la seconde moitié de l'année, en raison des contraintes d'approvisionnement induites par la pandémie, de la flambée des coûts de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et de l'augmentation de la demande. En décembre 2021, la hausse des prix a atteint un niveau de 5% en Europe et de 7% aux Etats-Unis, soit la plus forte inflation depuis 40 ans.

La flambée de l'inflation est depuis devenue une préoccupation majeure des gouvernements et des gouverneurs, conduisant les banques centrales à planifier un resserrement plus rapide de leur politique monétaire à l'horizon 2022. Dans ce contexte, les taux longs se sont fortement redressés. En l'espace de 12 mois, le rendement du Bund 10 ans a grimpé de plus de 60 points de base et est repassé en territoire positif en janvier 2022, une première depuis 2019.

Parmi les facteurs marquants de l'année écoulée, on notera également une intensification des tensions géopolitiques et une accentuation des inégalités systémiques que la pandémie a mises en lumière. En outre, les conséquences récurrentes des changements climatiques se sont faites omniprésentes, de nombreux pays ayant subi des événements météorologiques extrêmes, tels que vagues de chaleur ou inondations dévastatrices. La finance durable a d'ailleurs connu un développement remarquable auprès du grand public, qui a pris conscience de l'urgence d'agir pour mieux protéger notre écosystème.

Enfin, il semble maintenant évident que la pandémie a changé notre monde et notre avenir de manière permanente puisqu'elle a transformé la façon dont nous vivons, travaillons, achetons et communiquons. Dans ce contexte, il s'agira pour le secteur bancaire de faire preuve de prudence et de solidarité, mais également de vision et d'agilité pour préparer la nouvelle normalité du monde d'après.

Plus que jamais, la Banque Raiffeisen veillera à assurer la pérennité de son modèle d'affaires et de ses valeurs, avec l'ambition de soutenir un développement économique éthique et durable.

A l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle (opérations de crédit-bail comprises) affiche une progression annuelle de 308 millions d'euros, soit 4,3%. L'activité première de la Banque – le financement de l'accès à la propriété – affiche une croissance de 6,2% et traduit la volonté de la Banque de soutenir ses membres et clients dans leurs projets personnels. En 2021, cette croissance a été en partie compensée par un net ralentissement des investissements professionnels, conséquence directe de la crise et de la pénurie des matières premières.

Compte tenu de l'évolution combinée du passif et des crédits à la clientèle, les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) affichent une croissance annuelle de 209 millions d'euros, soit 8,5%. Cette liquidité additionnelle a principalement été investie dans des placements obligataires. Après une très forte augmentation enregistrée en 2020, le niveau de la réserve de liquidité auprès de la Banque centrale du Luxembourg est resté globalement stable par rapport au 31 décembre 2020.

COMpte DE PROFITS ET PERTES

Grâce à la résilience de son modèle d'affaires et au développement des activités de banque privée, la Banque affiche des revenus en progression continue, tout en maintenant une politique historiquement prudente en matière de risques. Par ailleurs, consciente des défis technologiques futurs, la Banque a décidé d'accélérer la modernisation de son système informatique et le renforcement de la sécurité, en se dotant de budgets de développement en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

En 2021, la Banque a enregistré un résultat d'intérêts net en croissance de 3,3% grâce à la croissance des volumes - résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits. Par ailleurs, la pression constante du marché sur le taux des opérations de crédits a pu être contenue par l'adaptation de la rémunération sur l'épargne et les dépôts de la clientèle.

Les commissions nettes s'inscrivent en hausse de 13,8% par rapport à l'exercice 2020, à la suite d'une année de tous les records en matière de placement titres : forte progression des formules de gestion et de conseil (encours en croissance de 43%, dont 33% de croissance organique), renforcement et élargissement de l'offre de placement ESG et volumes transactionnels à des niveaux jamais enregistrés jusqu'ici. Par ailleurs, les activités de paiement ont profité de la réduction des mesures de restrictions sanitaires et de la relance de la consommation privée à partir du printemps 2021, mais également de la dynamique commerciale liée à la nouvelle offre de cartes durables.

Au vu de ces éléments et en l'absence d'élément significatif impactant le résultat d'opérations financières, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression annuelle de 5,1%.

Après une année de stabilité « forcée » par les mesures de restrictions sanitaires, les coûts d'exploitation enregistrent une augmentation notable de 6,8% en 2021. Cette progression s'explique par le caractère temporaire des économies réalisées en 2020 d'une part, et par l'augmentation des dépenses informatiques d'autre part, conséquence directe de l'utilisation accrue des outils digitaux, du renforcement de la sécurité informatique et de la transformation en cours du système informatique de la Banque.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque a conduit à une dotation nette aux corrections de valeur sur créances de 11,6 millions d'euros, ainsi qu'une dotation au fonds pour risques bancaires généraux à hauteur de 1,2 million d'euros. Ces montants permettent de couvrir l'intégralité des risques de crédits identifiés au cours de l'année, en particulier sur les secteurs les plus exposés dans un contexte économique et sanitaire encore très incertain.

A la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2021 un résultat de 19,8 millions d'euros, en augmentation de 5,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 s'élève à 0,20%.

Ce résultat record donne les moyens à la Banque de développer son modèle d'affaires, de renforcer ses fondations et d'investir dans l'avenir. Ces évolutions se réalisent avec le souci pour la Banque de privilégier une relation durable de proximité, de respect et de confiance avec ses clients, membres coopérateurs, employés et partenaires.

Proposition de répartition du bénéfice net de l'entité Banque Raiffeisen au 31.12.2021

Résultat net de l'exercice : 19.813.008,28 EUR

- Affectation à la réserve légale : 7 225,00 EUR
- Distribution aux détenteurs de parts bénéficiaires : 462 167,26 EUR
- Fonds de réserve de catégorie A : 12 986 632,36 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 7 989 246,94 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B : 4 889 396,94 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 3 007 908,32 EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C : 1 467 586,72 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 902 844,74 EUR)

Événements postérieurs à la clôture

Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, tous les pays de l'Union européenne et de nombreux autres pays du monde, y compris les États-Unis et le Canada, ont commencé à imposer de lourdes sanctions financières et commerciales à la Russie et aux entreprises connexes, aux institutions financières et à certains individus, dans le but de forcer la Russie à mettre fin au conflit.

Ces mesures comprennent notamment le gel des avoirs détenus à l'étranger par la banque centrale russe et l'exclusion de certaines grandes banques russes au système SWIFT. Au-delà de l'impact sur la Russie, les sanctions auront très probablement un effet sur les marchés financiers et les économies mondiales.

Malgré le fait que la Banque n'exerce aucune activité dans les pays en conflit et ne détient aucune exposition sur ces pays, il ne peut être exclu qu'elle pourrait également être affectée de manière indirecte. La Banque continue de suivre de près la situation pour être prête à mettre en œuvre d'éventuelles mesures d'atténuation si nécessaire.



04

LES ACTIVITÉS DE LA BANQUE

PARTICULIERS



L'année 2021 a été fortement marquée par la poursuite de la pandémie de Covid-19 et de nombreux facteurs d'inquiétude et d'incertitude. Comme les autres pays, le Luxembourg a été fortement impacté, mais son économie a su se montrer résiliente. Dans ce contexte tendu, Banque Raiffeisen a poursuivi toutes ses activités en restant fidèle à ses principes de banque coopérative ainsi qu'aux valeurs inscrites dans son ADN : proximité avec les clients et écoute des besoins de la clientèle.

La Banque a enregistré un développement continu et a soutenu des activités dans ses trois métiers : l'épargne, les crédits et les placements. Ses clients se tournent de plus en plus vers le volet digital pour les transactions de base, mais restent demandeurs pour l'activité de conseil. Plus que jamais, la Banque se positionne comme un partenaire de choix pour les particuliers – notamment dans le cadre de leurs projets immobiliers ou de leurs investissements durables et responsables – et pour les artisans, PME et entreprises installés dans le Grand-Duché.

C'est pour mieux répondre à leurs attentes que Raiffeisen poursuit l'optimisation de son réseau d'agences ainsi que le développement de ses services digitaux et de son Agence Online dans le cadre d'une approche « phygital ».

UNE BANQUE COOPÉRATIVE QUI APPARTIENT À SES MEMBRES

Première banque coopérative du Luxembourg, Banque Raiffeisen appartient à ses membres. Raiffeisen encourage d'ailleurs ses clients, consommateurs responsables, à devenir membres. Cette admission est conditionnée à la souscription d'une part sociale d'un montant unitaire de 25 euros. Fin 2021, Banque Raiffeisen comptait 43.298 membres, soit une augmentation de 7 % en un an. Ceux-ci ont bénéficié d'avantages OPERA d'une contrevaleur de 1.247.077 euros, en augmentation de 5,4 % par rapport à l'année précédente.

Grâce à l'offre OPERA PLUS, les membres profitent d'un ensemble d'avantages et sont en mesure d'utiliser les points accumulés pour payer notamment la cotisation de leurs cartes bancaires, contribuer à l'épargne de leurs enfants et petits-enfants ou encore pour faire un don à une association caritative.

Des avantages gratuits pour nos nouveaux membres.

Avec notre Welcome Offer bénéficiez des avantages OPERA PLUS gratuits pendant une année.



R-ECO : UN PRÊT PERSONNEL ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Banque Raiffeisen propose en outre à ses clients un prêt personnel R-Eco qui se concentre sur le financement d'un projet de réduction de la consommation énergétique d'une habitation ou l'acquisition d'un véhicule neuf à faibles émissions. Le prêt R-Eco se caractérise par : un montant pouvant aller jusqu'à 50.000 euros maximum, une durée de remboursement comprise entre 12 et 60 mois avec des mensualités basées sur un taux fixe très intéressant, des intérêts débiteurs déductibles à titre de dépenses spéciales ensemble avec les primes et cotisations versées à des compagnies privées d'assurances et avec la possibilité de souscrire une assurance solde financement.



PRÊT IMMOBILIER R-LOGEMENT

L'activité de crédits à la clientèle et plus particulièrement les prêts aux clients particuliers pour acquérir ou construire un logement ont connu une forte progression. Le financement de l'accès à la propriété, activité principale de la Banque, a ainsi augmenté de 6,2 % par rapport à 2020. La hausse des prix du marché immobilier luxembourgeois a été accentuée en 2021. Les taux d'intérêts sont restés faibles en début d'année et ont légèrement augmenté dans la deuxième moitié de l'année, tout en restant cependant à un niveau historiquement bas.

Banque Raiffeisen continue à être un partenaire de premier choix pour l'acquisition d'un bien immobilier au Luxembourg. Grâce à son offre R-Logement, ses clients bénéficient d'un accompagnement sur mesure et d'un conseil structuré autour des différentes formules de prêts, ainsi qu'en matière d'aides étatiques, d'assurances ou d'optimisation fiscale.

PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE-LOGEMENT WÜSTENROT

La coopération avec Wüstenrot, une caisse d'épargne-logement établie depuis de nombreuses années au Luxembourg, a été consolidée et renforcée en 2021. Grâce à ce partenariat, la Banque Raiffeisen est en mesure de proposer une offre de services bancaires encore plus complète et parfaitement adaptée aux besoins de ses clients et membres. L'objectif commun de Wüstenrot et de la Banque Raiffeisen est de proposer des contrats d'épargne-logement et des financements avec des optimisations fiscales et conditions attractives - et ceci toujours et exclusivement dans l'intérêt des clients.

POST LUXEMBOURG : UN PARTENAIRE DE CHOIX

Partageant les mêmes valeurs et la même exigence de qualité de service, POST et Banque Raiffeisen sont partenaires depuis 2016. Si la Banque continue à optimiser son réseau d'agences dans l'ensemble du pays et poursuit le développement de son Agence Online, son partenariat avec POST Luxembourg n'en demeure pas moins, et offre la possibilité aux clients POST d'utiliser gratuitement tous les bancomats Raiffeisen et POST, ainsi que celle d'effectuer leurs opérations courantes dans les agences complètes Raiffeisen.

EXPOSITION CIRCULAR'ISER : L'ALLÉGORIE D'UN MONDE DURABLE

Début novembre 2021, Banque Raiffeisen a accueilli dans les locaux de son siège social à Leudelange une exposition d'art engagée avec une quarantaine d'œuvres, sous le signe de la durabilité et de la vision circulaire, réalisées par le jeune artiste Thomas Iser. Si la Banque a souhaité mettre en avant le travail de l'artiste Thomas Iser, c'est parce que ses créations reflètent à merveille les enjeux sociétaux de la durabilité auxquels nous sommes tous confrontés et pour lesquels Banque Raiffeisen milite et s'affaire au quotidien.



ENTREPRISES



En 2021, le monde de l'artisanat et les PME luxembourgeoises ont été sérieusement touchés par les effets de la crise sanitaire et des phénomènes comme l'envolée des prix des matières premières suivie de la remontée des prix de l'énergie toutes catégories au 2^e semestre, pour n'en nommer que 2. Or, nos entrepreneurs sont essentiels à notre économie. Notre banque coopérative se positionne volontairement comme leur partenaire pour analyser leurs projets et leur rentabilité dans un esprit socialement responsable. Tout au long de la crise sanitaire, nous avons, en tant que banque locale, maintenu un lien étroit et de proximité avec notre clientèle privée et professionnelle en jouant un rôle pragmatique et proactif.

Fin 2021, Banque Raiffeisen a élargi sa structure organisationnelle pour encore mieux servir ses clients professionnels, tout en conservant son ADN coopératif. L'objectif était clair : mieux servir cette clientèle-clé par la mise en place de deux « Centres de Compétences Entreprises » privilégiant la proximité régionale avec ses clients. Ces Centres de Compétences prennent depuis la rentrée 2021 le relais, en échange permanent avec le département Entreprises et les agences locales, au niveau de la prise en charge partielle ou totale de la clientèle professionnelle, particulièrement au niveau de l'Artisanat et des PME familiales luxembourgeoises. La finalité reste de mieux conseiller le client et d'accélérer davantage le traitement des dossiers de financement de projets ou de demandes de fonds de roulement, tout en améliorant la qualité d'ensemble du service au client.

Le portefeuille crédits de la clientèle institutionnelle a été particulièrement marqué par des financements d'envergure et/ou d'intérêt national. Banque Raiffeisen est fière d'être à nouveau le partenaire financier d'un projet de construction d'une nouvelle Résidence-Séniors à Bissen totalisant plus de 80 logements avec un groupe bien expérimenté du secteur. Face à une population où l'espé-

rance de vie continue à s'allonger, l'encadrement des personnes âgées doit rester au premier plan des préoccupations de nos autorités et des acteurs professionnels de santé.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

Raiffeisen accompagne également le développement dans des zones plus rurales au Nord du pays, contribuant en tant que financier-clé à développer un nouveau hub économique et logistique aussi important pour la population locale que pour l'artisanat régional. Des investissements pluriannuels ont été accordés pour agrandir le zoning à Marnach, construire un nouveau centre commercial et médical et, depuis fin 2021, pour développer la nouvelle zone artisanale et commerciale ZAC Marnach. Ce soutien financier d'envergure est la pierre angulaire du développement d'un site doté d'un grand potentiel pour y installer des entreprises locales variées et complémentaires, demandeuses d'infrastructures modernes et bien connectées.

Le financement de la construction de la nouvelle infrastructure nationale d'eau potable via l'extension et la modernisation de la station de traitement du SEBES a été étendu en 2021 dans le respect des accords gouvernementaux et des syndicats représentés. Ce projet d'envergure œuvre pour la préservation du territoire et de l'environnement à long terme grâce à la modernisation des installations et des procédés de traitement des eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre, et cela conformément aux futures exigences réglementaires et aux normes techniques les plus exigeantes. Banque Raiffeisen confirme à nouveau sa position d'acteur incontournable du secteur intercommunal et paraétabli, en équilibre avec l'environnement.

FAVORISER L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ POUR TOUS LES MÉNAGES

Banque Raiffeisen s'investit également depuis de longues années dans la promotion de logements à coûts modérés sur le territoire luxembourgeois. Une démarche indispensable dans le contexte de la construction durable qui permet l'accès aux logements abordables à des ménages aux budgets financiers modestes.

En 2021, Raiffeisen a donc accordé une nouvelle ligne de crédit globale de 40 millions d'euros au Fonds du Logement, dans une perspective de partenariat long terme, permettant à l'Etat de réaliser quelque 4.600 unités au cours des prochaines années. Cela permettra de répondre aux besoins de projets immobiliers à prix abordables dans un pays en pleine expansion démographique.

Depuis sa constitution, Banque Raiffeisen a toujours été un partenaire privilégié des secteurs agricole et viticole dont elle épaulé les principaux acteurs et coopératives dans leurs projets de développement et d'expansion.

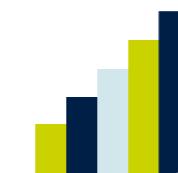
SOUTENIR L'INNOVATION

Par ailleurs, la Banque a réitéré son soutien à « The Hands of Innovation », le Prix de l'Innovation dans l'Artisanat, en tant que sponsor « platinum ». « The Hands Of Innovation by Raiffeisen », organisé par la Chambre des Métiers, est destiné à encourager l'innovation dans les entreprises artisanales et à inciter les chefs d'entreprises à adopter une stratégie basée sur l'innovation pour garantir leur compétitivité au niveau national et à l'étranger, particulièrement face à la Grande Région.

Deux Centres de Compétences renforcent depuis la rentrée 2021 l'échange permanent avec le département Entreprises et les agences locales.



BANQUE PRIVÉE



L'année 2021 a été marquée par de nombreux facteurs d'instabilité et d'incertitude, notamment avec la poursuite de la crise sanitaire, des tensions géopolitiques et la remontée de l'inflation qui, associés à l'implémentation de nouvelles exigences réglementaires (SFDR, SRD II, MiFID...) ont jalonné toute l'année.



« Banque Raiffeisen propose une formule de service adaptée à chaque client accordant une grande importance à la responsabilité et à la durabilité de ses investissements. »

*Georg Joucken,
Head of Private Banking*

Grâce à l'intervention des banques centrales et aux mesures de relance budgétaire prises par les États, l'économie mondiale et les bourses ont favorablement évolué en 2021. Le MSCI Word a progressé de plus de 20 % entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 pour atteindre des niveaux historiques. Mis à part certains marchés émergents, toutes les principales places boursières ont connu des progressions presque continues tout au long de l'année.

UNE ANNÉE RECORD POUR L'ACTIVITÉ « PLACEMENTS »

Les performances des bourses, combinées à un environnement de taux bas et un vif succès de l'offre de produits et services ESG, ont fait que la Banque Raiffeisen a enregistré une année record pour son activité « Placements ». Non seulement en termes de vente de formules de services, mais aussi au niveau de la progression de l'encours titres et de revenus.

Dans le détail, il faut souligner une progression globale de l'encours titres de 28,2 %, avec une augmentation exceptionnelle de 72,9 % pour la gestion discrétionnaire. En ce qui concerne les revenus en matière de placements, on constate en 2021 une très nette progression de 36,2 %. Enfin, le nombre de contrats avec une formule de placement a aussi bondi de 26,6 %.

Revenus en matière de placements

+36,2%

DES SOLUTIONS DE PLACEMENTS DURABLES

En 2021, Banque Raiffeisen reste plus que jamais fidèle à ses valeurs fondamentales de banque coopérative, mais aussi à ses engagements en matière de placements durables. Dans ce domaine, la Banque est devenue un acteur de référence au Luxembourg.

Banque Raiffeisen a poursuivi ses efforts afin d'élargir sa gamme de produits financiers responsables et durables.

Dans ce contexte, et en se basant sur des certifications reconnues, Banque Raiffeisen propose une formule de service adaptée à chaque client accordant une grande importance à la responsabilité et à la durabilité de ses investissements.

Les diverses solutions proposées par la Banque vont d'un plan d'épargne par fonds durables jusqu'à une directive de gestion discrétionnaire « sustainable », en passant par de l'or certifié « Fairtrade », des Green Bonds, des Exchange Traded Funds SRI (socially responsible investment), des produits structurés avec la mention « Act ESG » ou des fonds d'investissement (LuxFlag ESG, Fefel-fin QS) gérés activement.

Comme c'était déjà le cas en 2020, les clients de la Banque Raiffeisen ont à nouveau marqué, en 2021, un vif intérêt pour ces produits et services.

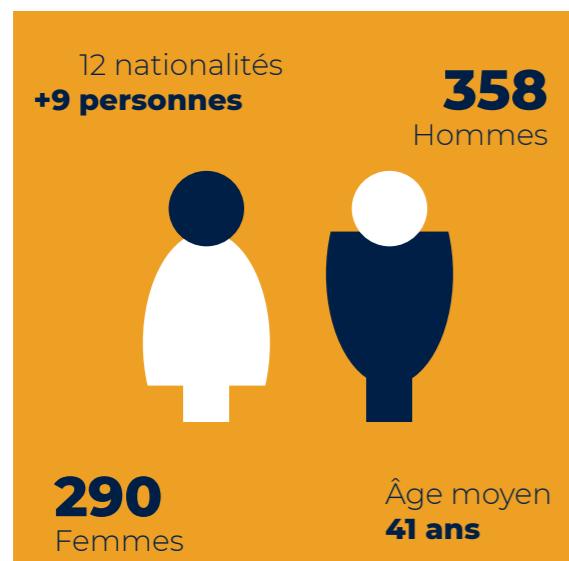
Cet intérêt a été renforcé par un ajustement des portefeuilles en gestion discrétionnaire, afin que les formules ESG deviennent le service standard. Finalement, la progression de l'encours ESG a été très forte, passant de 7,5 % à 20,5 % de l'encours titres.

Par ailleurs, 2021 a également été la première année de commercialisation des parts bénéficiaires pour la clientèle retail.

Investir de manière durable, c'est bien investir.

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2021, l'effectif de Banque Raiffeisen totalisait 648 collaborateurs, soit une augmentation nette de 9 personnes en un an. 91 personnes ont rejoint les équipes de la Banque en 2021. Le personnel de Raiffeisen se compose de 290 femmes et 358 hommes issus de 12 nationalités différentes. L'âge moyen des collaborateurs est de 41 ans ; le plus jeune ayant 20 ans et le plus âgé 60 ans.

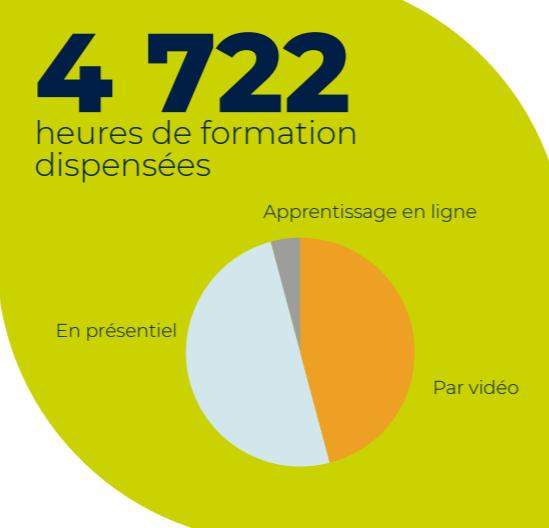


Offrant la possibilité aux collaborateurs de profiter d'opportunités de carrière au sein de la Banque et de mettre à profit leurs compétences de manière plus ciblée, la mobilité interne rencontre toujours un très vif succès : pour la seule année 2021, 112 mobilités internes ont ainsi été recensées.

Le nombre total d'heures de formation dispensées dans le cadre de la R-Academy s'élevait à 4.722, dont 1.964 heures en présentiel, 2.130 par vidéo-conférence et 178 sous forme d'apprentissage en ligne. L'augmentation du nombre de formations en format digital s'explique notamment par le respect des mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19.

DE NOUVEAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les modalités de l'évaluation annuelle de la performance ont été revues et adaptées. Elles ont pour objectifs de mesurer la performance des collaborateurs, mais aussi de renforcer leur motivation et leur engagement au service de la Banque. Désormais, le collaborateur doit obligatoirement procéder à une autoévaluation avant l'entretien d'évaluation. Ensuite, l'entretien avec l'évaluateur est l'occasion de discuter la performance de l'année précédente, les futurs objectifs de performance et les éventuelles formations nécessaires. Un second rendez-vous d'entretien d'évaluation plus informel est obligatoirement fixé. Il se déroulera au milieu de l'année en cours et permettra de discuter des progrès réalisés à cette date.



Menée de manière anonyme selon la méthode cawi (computer aided web interviews), l'enquête de satisfaction des collaborateurs a sollicité la participation de 654 employés. Pas moins de 85 % d'entre eux, soit 555 collaborateurs, ont répondu à l'invitation. Malgré les restrictions sanitaires des deux dernières années, ce sondage a révélé un très haut taux de satisfaction du personnel.

C'est aussi en 2021 qu'a été initié le programme leadership positif mené avec la participation active des membres du management-forum qui rassemble les membres du Comité de Direction ainsi que les directeurs et responsables de départements. Le but de ce programme est de sensibiliser et de former tous les managers à une approche de leadership en cohérence avec les valeurs de la Banque, permettant de motiver et de faire progresser l'ensemble des collaborateurs sur le long terme.

FAVORISER LA QUALITÉ DU TRAVAIL ET LA SATISFACTION DU PERSONNEL

Développement de la stratégie de marque de l'employeur en tenant compte du rôle du personnel : la campagne d'image de marque Thank God it's Monday proposant une variante positive du slogan Thank God it's Friday a permis de présenter la Banque comme un établissement dynamique favorisant la qualité du travail et la satisfaction du personnel. Si cette campagne avait pour

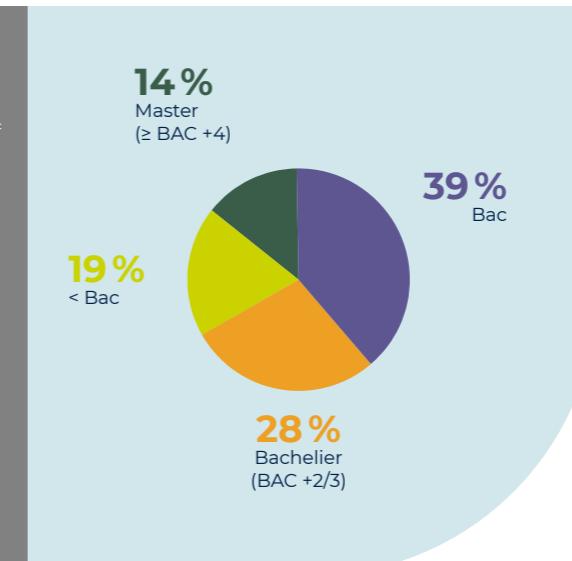
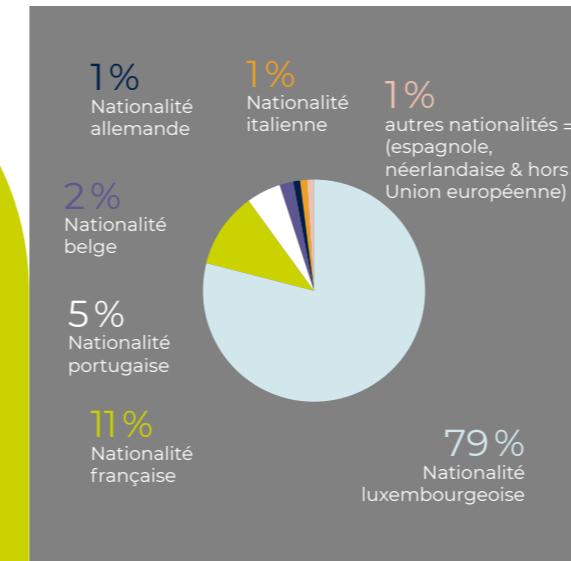
objectif principal d'attirer de nouveaux talents, elle a aussi permis de valoriser le rôle des collaborateurs actuels en les présentant comme des « ambassadeurs » engagés de la Banque, témoignant ainsi de l'esprit d'équipe, de la volonté de performance et de la passion de l'ensemble du personnel.

L'introduction du congé social conformément à une directive européenne relative à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée n'a posé aucun problème. Pragmatiques et généreuses, les propositions de la Banque ont été acceptées sans hésitation par la Délégation du personnel.

L'accord conclu prévoit le droit pour les collaborateurs de s'absenter du travail en cas de situation familiale difficile, urgente et imprévue, pour cause de force majeure, à moins que le collaborateur puisse profiter d'un autre régime légal tel que le congé pour raisons familiales ou le congé pour l'accompagnement d'une personne en fin de vie. Les demandes relatives à un congé social seront discutées dans le respect de l'anonymat du demandeur, conjointement avec la Délégation du personnel, avant d'être éventuellement approuvées par le Département Ressources Humaines.

Chez Raiffeisen, les mesures sanitaires décidées en raison de la pandémie de Covid-19, ont été strictement observées tout au long de l'année et ont été constamment adaptées en fonction des dispositions légales en vigueur. Toutes les activités de la Banque se sont poursuivies sans perturbation.

En ce qui concerne le télétravail, un règlement tenant compte de l'intégralité des directives actuelles de la CSSF en matière de protection des données et de sécurité a été élaboré.



INFRASTRUCTURES



En tant que banque coopérative, Banque Raiffeisen accorde la priorité à la proximité avec ses clients professionnels et privés, ainsi qu'à la possibilité de leur offrir un service de conseil personnalisé. Dans ce contexte, la Banque poursuit ses efforts d'adaptation de son réseau et de modernisation systématique de ses agences.

UN RÉSEAU OPTIMISÉ TOUJOURS PLUS PROCHE DES CLIENTS

Banque Raiffeisen a poursuivi l'adaptation et l'optimisation de son réseau d'agences à travers le pays. Les implantations sont pensées en fonction de l'évolution des comportements de la clientèle et de celle des pôles d'activités les plus attractifs disséminés dans les régions. À l'horizon 2023, cette réorganisation aboutira à un réseau d'une trentaine d'agences couvrant l'ensemble du territoire luxembourgeois et regroupant les compétences professionnelles.



Team Rédange

AGENCES RÉNOVÉES ET NOUVELLES AGENCES : PLUS FONCTIONNELLES ET ACCUEILLANTES

Dans le cadre de l'optimisation de son réseau, Banque Raiffeisen a procédé à certaines fermetures, mais se concentre surtout sur la rénovation de certaines agences existantes (Niederanven, Redange et Weiswampach), ainsi que sur la construction de nouveaux établissements qui ouvriront bientôt leurs portes : Bascharage (ouverture en 2022), Differdange (ouverture en 2022) et Esch-Belval (ouverture en 2023).

À noter que ces rénovations et constructions sont souvent complétées par des aménagements spécifiques permettant une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les principales agences sont équipées de distributeurs cash in/cash out et d'un espace convivial propice au conseil personnel.

UN IMPACT POSITIF SUR L'EMPLOI

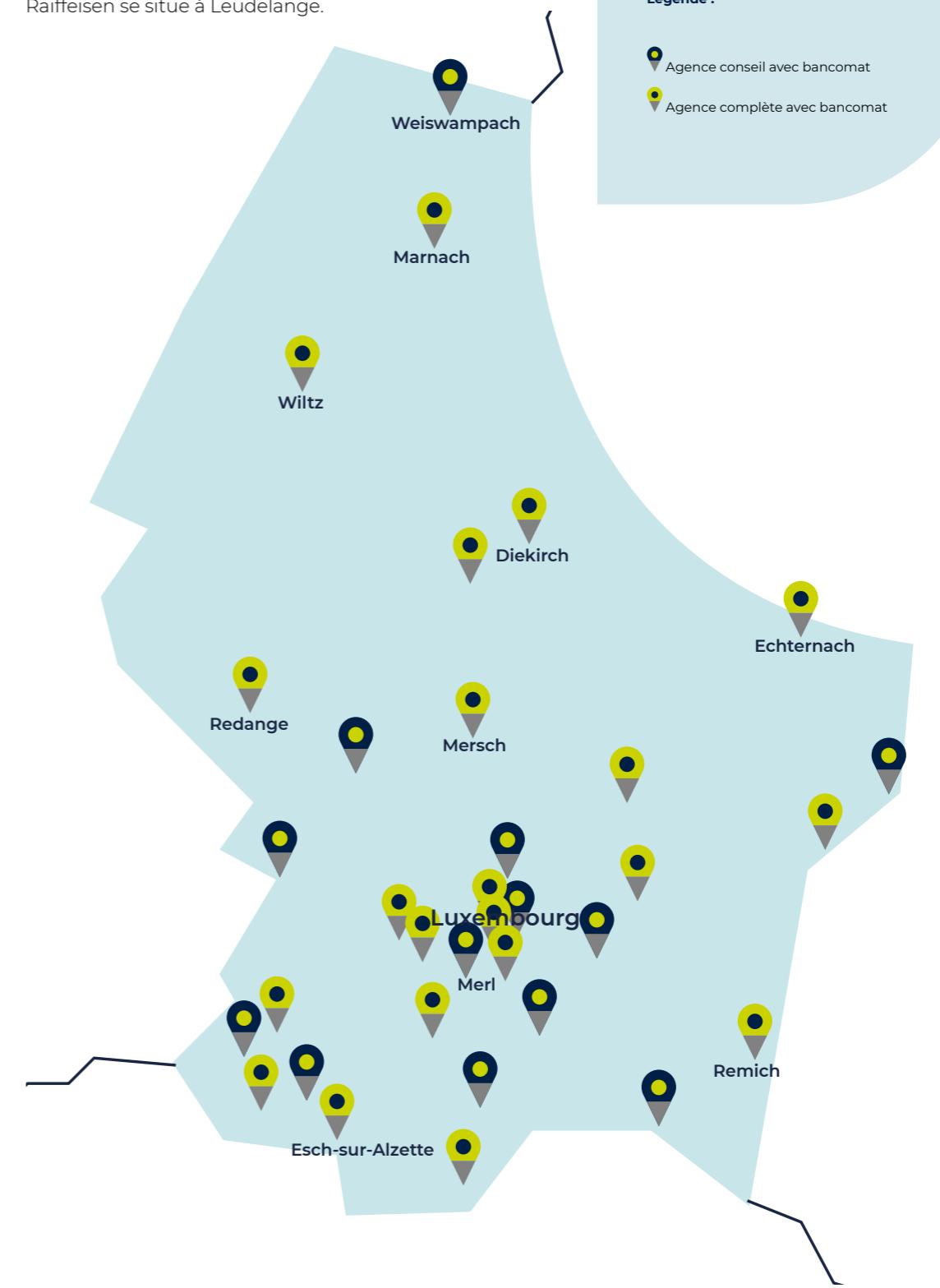
Il est important de souligner que l'optimisation du réseau d'agences n'a aucun impact négatif en termes d'emplois, bien au contraire : Banque Raiffeisen est toujours à la recherche de nouveaux conseillers destinés à renforcer ses équipes.

L'écoute du client et le conseil personnalisé continuent à figurer parmi les valeurs et les priorités de la Banque, ce qui explique non seulement la conception optimale des agences rénovées ou construites, mais aussi le besoin de nouveaux conseillers qui sont disponibles en agences, par téléphone ou via le service « Helpdesk » qui fournit le support nécessaire aux clients.

Complémentairement, ils peuvent aussi se déplacer chez les clients qui le souhaitent, uniquement dans le cadre de l'activité « Conseil ».

RÉSEAU D'AGENCES SUR LE TERRITOIRE

Fin 2021, Banque Raiffeisen disposait de 34 points de vente implantés à travers le pays, afin d'assurer une proximité auprès d'une clientèle locale qu'elle sait engagée. Depuis 2013, le siège social de Banque Raiffeisen se situe à Leudelange.



PROJETS



PUBLICATION DU PREMIER RAPPORT EXTRA-FINANCIER

En juin 2021, Banque Raiffeisen a publié son premier rapport extra-financier. Un document essentiel qui souligne la stratégie de la Banque en matière de durabilité. Banque Raiffeisen aligne ses initiatives avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU qui répondent aux besoins de la société dans le but entre autres, d'avoir un impact positif au niveau social, de renforcer la transparence et la gouvernance, de protéger les ressources naturelles et économiques, d'assurer la préservation de l'environnement ainsi que d'oeuvrer pour une meilleure transition écologique.



ÉVOLUTION DE L'UNIVERS GRAPHIQUE

Librement inspirée du style artistique Bauhaus, Banque Raiffeisen a fait évoluer son identité corporate depuis fin 2021. Cette évolution traduit et renforce le positionnement avant-gardiste d'une banque naturellement responsable. Les nouvelles brand guidelines permettent à la Banque de dynamiser son image en associant de nombreux éléments flexibles et colorés.



NOUVELLES FONCTIONNALITÉS R-NET ET LANCEMENT DE L'APPLICATION PAYCONIQ

Afin de toujours mieux satisfaire ses clients et ses membres, Banque Raiffeisen a poursuivi en 2021 ses efforts de digitalisation de ses processus et services et a dans ce contexte ajouté plusieurs nouvelles fonctionnalités à son application R-Net. Plus rapide et pratique, l'authentification avec la fonctionnalité Touch ID ou Face ID permet désormais aux clients de se connecter grâce à la biométrie sans avoir besoin de saisir leurs identifiants LuxTrust pour accéder à leurs comptes. Depuis novembre 2021, les clients ont en plus la possibilité de réaliser en ligne certaines opérations en relation avec la gestion de leurs cartes de crédit : première activation de la carte, rappel du code PIN, blocage temporaire de la carte et gestion des zones de paiement autorisées.

Banque Raiffeisen a également introduit l'application de paiement mobile Payconiq. Ce nouveau service qui répond à des standards de sécurité et de cryptage très élevés permet aux clients, par le débit de leur compte bancaire, de payer dans les magasins et restaurants, sur internet ou sur mobile, de s'acquitter de leurs factures ainsi que de transférer de l'argent. Plus de 15.000 clients Raiffeisen utilisent aujourd'hui l'application Payconiq.

SRD II - SHAREHOLDER RIGHTS DIRECTIVE

Au cours de l'année 2021, Banque Raiffeisen a procédé à la mise en conformité avec la Directive EU 2017/828 Shareholder Rights Directive (SRD II). Cette réglementation européenne couvre entre autres l'identification des actionnaires à la demande des sociétés et la facilitation de l'exercice des droits des actionnaires.

Construis
ton
monde

51 CONCOURS INTERNATIONAL

MOLCONCOURS

C'est une tradition : chaque année, Banque Raiffeisen organise un grand concours de dessin ouvert aux jeunes âgés de 4 à 12 ans. Placé sous le haut patronage du Ministre de l'Éducation nationale, ce concours aborde chaque année un thème différent. Pour 2022, le thème choisi est « Construis ton monde ! ».

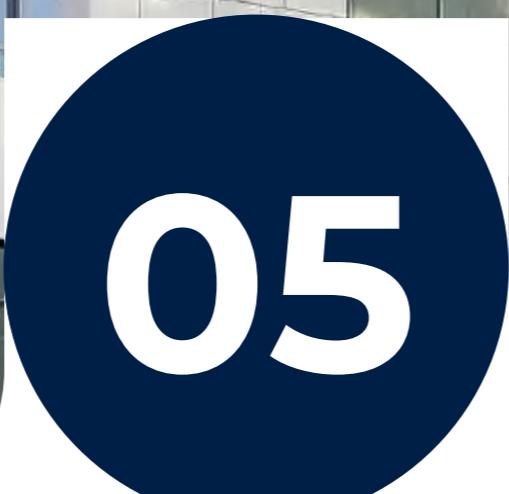
Jamais ce concours d'envergure internationale n'a rencontré un aussi fabuleux succès : pas moins de 26.544 dessins ont été réalisés par des enfants du Luxembourg. Ce chiffre exceptionnel confirme le très vif intérêt des jeunes pour ce concours doté de 50 prix de classe.

Avec l'organisation de ce concours de dessin destiné aux enfants, Banque Raiffeisen reste fidèle à ses valeurs fondamentales et témoigne de sa volonté d'établir des relations fortes et durables avec les enfants et les adolescents.

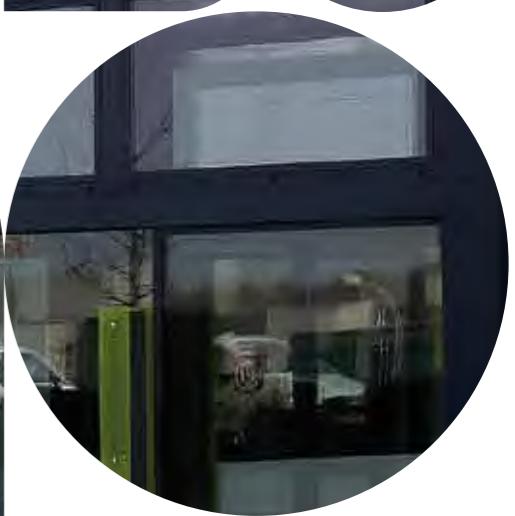




RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ



05



RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BANQUE RAIFFEISEN, Société Coopérative (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Eléments clés de l'audit

Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses

L'une des principales activités de la Banque consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 7 423,9 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 59,7 millions.

Comment ces éléments clés ont-ils été adressés durant notre audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein de la Banque pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière. Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- Le processus d'identification des créances douteuses ;
- Le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- La revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- Le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- La détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par la Banque pour la détermination des corrections de valeur et nous nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par la Banque lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la Banque, et assumons l'entièr responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformes aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

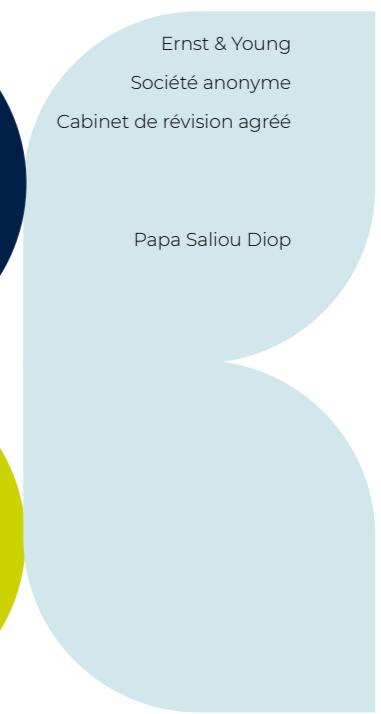
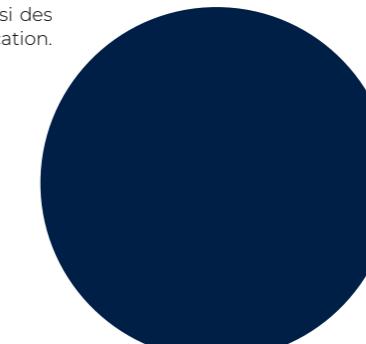
Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2021 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 10 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Papa Saliou Diop





06

**ÉTATS
FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE
2021**

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF	NOTES	2021	2020
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4.1	1 264 008 115,56	1 292 234 151,18
Créances sur les établissements de crédit :			
a) à vue		39 732 984,53	39 994 595,80
b) autres créances	4.1	78 490 806,34	42 695 759,76
		118 223 790,87	82 690 354,96
Créances sur la clientèle	4.1, 4.10, 4.12, 4.30	7 288 587 726,45	6 972 808 232,47
Opérations de crédit-bail	4.1, 4.2, 4.10, 4.30	135 356 005,70	143 488 556,20
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :			
a) des émetteurs publics		499 171 355,45	492 567 325,45
b) d'autres émetteurs		751 463 290,77	556 645 701,15
	4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 250 634 646,22	1 049 213 026,60
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4.3, 4.5	8 703 678,04	8 792 864,39
Participations	4.3, 4.5, 4.8	1 834 130,56	1 835 003,74
Parts dans des entreprises liées	4.3, 4.6, 4.8	24 905 819,92	23 578 024,89
Actifs incorporels	4.8	7 709 272,77	7 941 694,67
Actifs corporels	4.8, 4.9	40 037 596,62	40 139 089,84
Autres actifs	4.7	1 730 695,12	982 971,04
Comptes de régularisation		14 709 699,23	12 026 334,99
TOTAL DE L'ACTIF		10 156 441 177,06	9 635 730 304,97

(chiffres exprimés en euros) L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

PASSIF	NOTES	2021	2020
Dettes envers des établissements de crédit :			
a) à vue		8 301 802,09	12 473 183,92
b) à terme ou à préavis		523 800 000,00	523 900 000,00
	4.14	532 101 802,09	536 373 183,92
Dettes envers la clientèle :			
a) dépôts d'épargne		1 412 423 492,45	1 519 037 589,67
b) autres dettes		7 478 858 704,10	6 866 239 854,93
ba) à vue		5 430 904 338,64	5 062 201 092,31
bb) à terme ou à préavis		2 047 954 365,54	1 804 038 762,62
	4.14, 4.20	8 891 282 196,63	8 385 277 444,60
Dettes représentées par un titre :			
- bons et obligations en circulation		4.14	7 862 980,11
Autres passifs	4.15	28 106 751,14	27 280 202,11
Comptes de régularisation			25 846 830,13
Provisions :			26 663 615,91
a) provisions pour impôts			16 665 671,43
b) autres provisions			49 231 397,84
	4.17, 4.29, 4.34	65 897 069,27	67 898 859,53
Passifs subordonnés	4.14, 4.16	106 432 500,00	105 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	31 845 625,87	32 014 609,75
Fonds pour risques bancaires généraux			11 841 220,90
Parts sociales émises	4.19	1 235 400,00	1 163 150,00
Réserves	4.19	434 175 792,64	415 413 527,59
Résultat de l'exercice	4.19	19 813 008,28	18 779 525,32
TOTAL DU PASSIF		10 156 441 177,06	9 635 730 304,97

HORS-BILAN	NOTES	2021	2020
Passifs éventuels	4.22	552 274 574,29	596 650 325,11
Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie		120 661 234,59	155 724 371,21
Engagements	4.23, 4.30	1 317 605 960,76	1 345 083 867,61

COMpte DE PROFITS ET PERTES

AU 31 DÉCEMBRE 2021

CHARGES	NOTES	2021	2020
Intérêts et charges assimilées	4.16	7 385 425,42	13 389 402,06
Commissions versées		3 424 669,40	2 920 523,80
Frais généraux administratifs			
a) frais de personnel	4.31, 4.32	61 518 375,93	59 003 667,42
dont :			
- salaires et traitements		50 908 052,44	49 001 208,32
- charges sociales		8 335 717,11	8 119 771,29
dont :			
charges sociales couvrant les pensions		5 849 739,21	5 694 793,73
b) autres frais administratifs	4.33	38 735 759,44	33 735 846,50
		100 254 135,37	92 739 513,92
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels		8 582 471,06	9 121 960,95
Autres charges d'exploitation	4.28	3 033 214,44	3 655 040,85
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	4.1, 4.22, 4.23	27 915 442,07	22 898 244,67
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		4 438,79	176 723,06
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	0,00	999 476,96
Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		1 200 000,00	0,00
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels	4.29	6 869 958,30	6 267 643,56
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		421 957,30	416 014,62
Résultat de l'exercice	4.19	19 813 008,28	18 779 525,32
TOTAL CHARGES		178 904 720,43	171 364 069,77

PRODUITS	NOTES	2021	2020
Intérêts et produits assimilés		121 118 227,24	123 458 830,53
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe		3 208 712,19	4 320 009,61
Revenus de valeurs mobilières :			
revenus de participations		1 080 214,93	1 719 865,83
Commissions perçues		34 424 257,03	30 167 050,46
Bénéfice provenant d'opérations financières		1 552 122,27	1 165 603,02
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements		16 343 697,16	8 970 812,39
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	4.27	4 217 217,92	5 712 923,66
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves	4.18	168 983,88	168 983,88
TOTAL PRODUITS		178 904 720,43	171 364 069,77

(chiffres exprimés en euros) L'annexe fait partie intégrante des états financiers.

NOTE 1 GÉNÉRALITÉS

CONSTITUTION ET ADMINISTRATION

La Banque Raiffeisen - ci-après dénommée la « Banque » - a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

Entre le 23 avril 2019 et le 22 mai 2019, les Assemblées Générales Extraordinaires des Caisses Raiffeisen et de la Banque Raiffeisen ont approuvé la restructuration interne de l'ancien Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption.

Le 1^{er} juin 2019, la transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque a été opérée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, les associés des Caisses sont devenus associés de la Banque et les Caisses ont cessé d'exister.

La Banque est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A regroupe tous les membres personnes physiques et morales ayant souscrit une part sociale de la Banque ;
- Le pilier B regroupe des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982 ;
- Le pilier C dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »).

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de quatre représentants du pilier A, deux représentants du pilier B, un représentant du pilier C ainsi que de six administrateurs cooptés, dont le président du Conseil d'Administration ainsi que le Président du Comité de Direction.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

NATURE DES ACTIVITÉS

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

NOTE 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. PRÉSENTATION DES COMPTES

Les états financiers sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

2. ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monnaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps ») et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.



3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts. Les montants comptabilisés correspondent aux prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre. Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables**La politique de la Banque consiste :**

- d'une part à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée ;
- d'autre part à constituer des corrections de valeur sectorielles pour toutes les expositions relatives à un ou des segments d'activité économique laissant apparaître un risque de défaillance possible ou probable dans le futur. Le montant de la correction de valeur sectorielle est déterminé à l'aide d'un modèle interne des pertes de crédit attendues.

La Banque réexamine régulièrement tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance ou qu'une exposition sectorielle a pu se déprécier. Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25 % des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

7. Valeurs mobilières**La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :**

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :**Immobilisations financières**

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

- Immobilisations incorporelles : de 10% à 33%
- Constructions, installations techniques et agencements : de 1,5% à 33%
- Systèmes informatiques : de 10% à 33%
- Matériel de bureau, mobilier : de 10% à 33%

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

Des provisions fiscales ont été constituées pour les exercices pour lesquels l'Administration des Contributions Directes n'a pas encore fixé définitivement le montant de l'impôt.

Une éventuelle insuffisance de provision (différence positive entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est portée en charge de l'exercice au cours duquel le décompte de l'Administration des Contributions Directes a été réceptionné.

Un éventuel excès de provision (différence négative entre le décompte de l'administration fiscale et le montant provisionné pour l'exercice considéré) est porté en produit au cours de l'exercice suivant l'échéance du délai de forclusion du décompte reçu de l'Administration des Contributions Directes.

14. Comparabilité des exercices

Certaines reclassements ont été effectués au niveau des sous rubriques des postes « Autres actifs » et « Provisions » pour assurer une meilleure comparabilité des soldes entre les exercices 2020 et 2021.

NOTE 3

GESTION DES RISQUES

Une gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable. La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature sur base de la stratégie des risques et de l'appétence au risque définies par le Conseil d'Administration.



1. LA GOUVERNANCE ET LES ORGANES DE LA GESTION DES RISQUES

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion de risques est mise en place au sein de la Banque.

Elle permet un suivi des risques importants qui découlent de la stratégie commerciale.

Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve et arrête par écrit la stratégie en matière de risques, l'appétence au risque et l'organisation de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque ainsi que le montant des fonds propres économiques et les limites, dans le cadre desquelles l'ensemble des activités doit se développer. Il confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation actuelle du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit - Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé – le Comité d'Audit - Risques – dans le domaine de l'audit, des risques, et de la compliance. Il fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités. Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration. Ce Comité supervise entre autres la mise en œuvre des stratégies en matière de risques et de fonds propres.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie en matière de risques définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques et procédures. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence le niveau de fonds propres réglementaires et économiques qu'il juge approprié pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée.

Les Comités Opérationnels

Pour le suivi des risques, le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels, chacun étant présidé par un membre du Comité de Direction et composé des responsables des départements concernés ainsi que du Chief Risk Officer.

Ces comités qui sont les centres de compétence de la Banque pour toutes questions en relation avec des risques spécifiques, sont :

1. ALCO – Comité Gestion Actif – Passif ;
2. CPC – Credit Policy Committee ;
3. CCIRO – Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels ;
4. CSI – Comité de la Sécurité de l'Information ;
5. CPI – Comité des Produits d'Investissements.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant notamment sur les cinq comités opérationnels auxquels elle participe.

Ainsi, les missions du Risk Management sont :

- le développement et l'amélioration des méthodes et principes de gestion des risques de la Banque ;
- le développement de la « culture risque » des collaborateurs dans les différents métiers ;
- la surveillance du profil de risque de la Banque et sa stratégie de prise de risque ;
- le reporting des risques ;
- l'élaboration d'une politique coordonnée de maîtrise des risques ;
- le conseil en matière d'adéquation des prises de risques avec les ressources financières, humaines et les systèmes d'informations en concordance avec les objectifs de rentabilité ;
- la mise à jour d'un programme solide de tests de résistance comprenant des analyses de sensibilité et des analyses de scénario ;
- la coordination du contrôle interne.

Le Risk Management informe régulièrement le Comité de Direction d'un changement du profil de risques de la Banque, du niveau de risques, des limites en dépassement ainsi que des plans d'actions définis.

Le Risk Management assiste le Comité de Direction dans l'établissement des rapports et présentations au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit-Risque pour tous les sujets relatifs à la gestion des risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

Compliance

La Compliance est une fonction permanente et indépendante disposant des caractéristiques clés suivantes : objectivité, intégrité, compétences, autorité et suffisance des ressources et qui a pour objectif d'anticiper, de détecter, d'évaluer, de déclarer et de suivre les différents risques de compliance de la Banque.

La Compliance fait partie de la seconde ligne de défense qui assure un contrôle indépendant des risques en supportant les unités opérationnelles dans le respect des politiques et procédures qui leur sont applicables et assiste également la direction autorisée à doter la Banque de mesures pour se conformer aux lois, règlements et standards applicables. Elle a le droit d'initiative pour ouvrir des enquêtes portant sur toutes les activités de la Banque et à accéder à tous les documents, pièces et procès-verbaux des organes consultatifs et décisionnels de la Banque.

Les responsabilités principales de la fonction Compliance :

- identification des normes auxquelles la Banque est soumise dans l'exercice de ses activités dans les différents marchés ;
- identification des risques de compliance auxquels la Banque est exposée dans le cadre de l'exercice de ses activités et en évalue l'importance et les conséquences possibles ;
- identification et évaluation du risque de compliance d'un nouveau type d'activité, de produit ou de relation d'affaires (« New Product Approval Process ») ;
- mise en œuvre de la politique de compliance à travers des règles qui puissent servir de lignes directrices au personnel des différents métiers dans l'exercice de leurs tâches journalières.

La fonction Compliance intervient dans les domaines qui relèvent directement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les services d'investissement, la prévention en matière d'abus de marché et de transactions personnelles, les fraudes, la protection des intérêts et des données des clients, et la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Missions principales de la fonction Compliance :

- protéger la Banque des risques Compliance qui peuvent comporter une variété de risques en relation avec l'intégrité des activités de la Banque tels que le risque de réputation, le risque légal, le risque de contentieux ou le risque de sanctions ;
- vérifier le respect de la politique de compliance et des procédures y relatives ;
- évaluer et contrôler régulièrement le risque de compliance ;
- centraliser toutes les informations sur les problèmes de compliance (entre autres les fraudes internes et externes, les infractions aux normes, le non-respect de procédures et de limites ou encore les conflits d'intérêts) détectés dans la Banque ;
- assister et conseiller la direction autorisée pour des questions de compliance et de lois, règlements et standards applicables ;
- veiller à sensibiliser le personnel à l'importance de la Compliance et des aspects connexes ;
- assister le personnel dans ses activités quotidiennes relatives à la compliance (entre autres par un programme de formation continue).

Les contributions de la fonction Compliance au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. Au sein de la Banque, la fonction Compliance assure également la coordination de la veille réglementaire et centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

Audit Interne

L'Audit Interne est une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. L'Audit Interne aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction, sont adéquats et fonctionnent de manière efficace. La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, tout comme l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définis dans la Charte d'audit interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

2. LA STRATÉGIE DE RISQUES

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les objectifs et principes régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- Un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- Un ensemble de politiques de risques pour les risques considérés comme matériels ;
- Un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques ;
- Un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétence au Risque

La Banque a défini le niveau et les types de risques qu'elle est disposée à accepter au travers d'un « Risk Appetite Statement ». Ce dernier, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque. Il est basé sur différents piliers, reflétant les risques encourus par la Banque. Chaque pilier se traduit par un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le respect de l'appétence au risque de la Banque est suivi trimestriellement et est présenté par le Risk Management au Comité de Direction, au Comité d'Audit – Risques et au Conseil d'Administration.

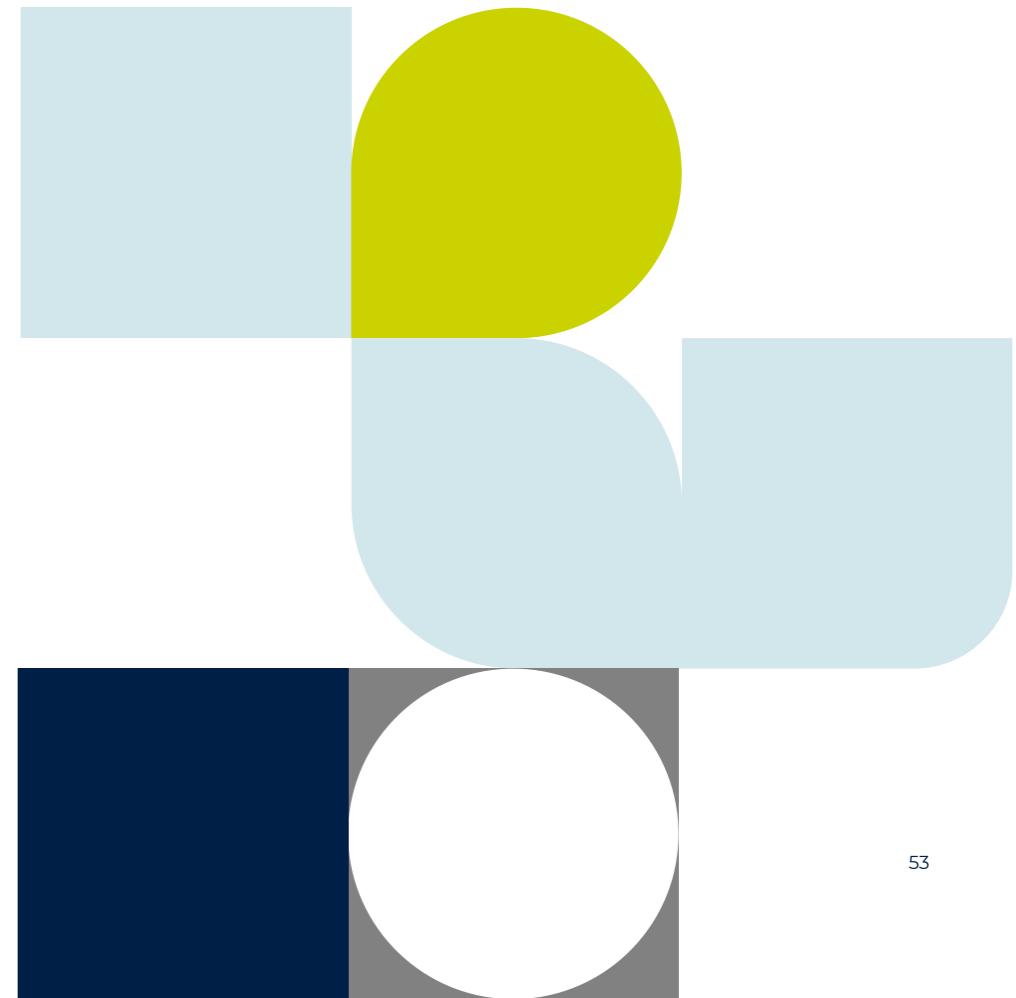
ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process)

L'ICLAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques et des réserves de liquidité qu'elles jugent appropriés et adaptés à leur niveau de risques. L'ICLAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence au risque ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations de crise.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires « Tier 1 » et « Total ratio » ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICLAAP.



3. LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

Les risques encourus par la Banque naissent des activités dans lesquelles elle opère, dans l'environnement au sein duquel elle évolue, ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectués. Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.

a) Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les activités de crédit à la clientèle, de marchés financiers et des capitaux pour compte propre sont exposées à ce risque.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments de surveillance et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

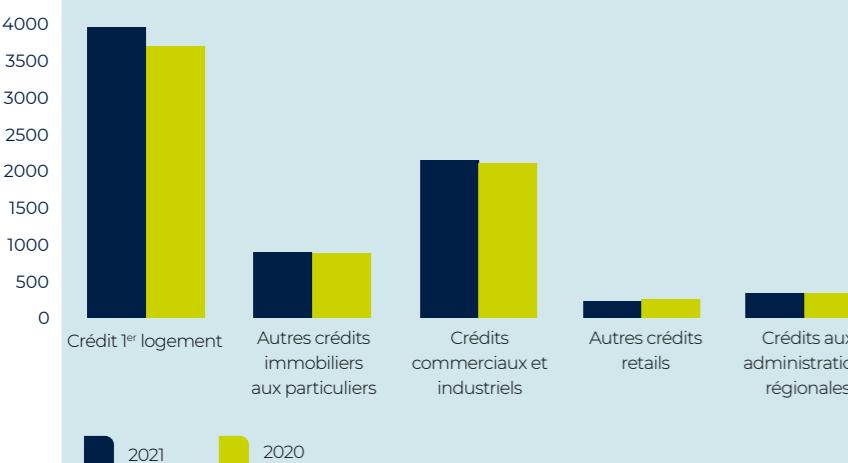
La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE au cours de l'exercice 2021, en respectant les limites individuelles par pays.

- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis. L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents organes de décision selon le type ou le montant de l'engagement de la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client, respectivement recourt à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit.

La répartition des crédits à la clientèle par catégories est la suivante :



Remarque : Les montants sont exprimés en millions d'euros

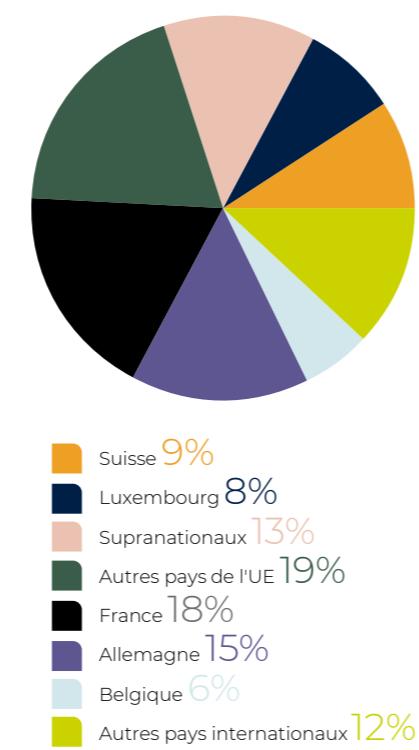
La dégradation de la situation financière d'une contrepartie déclenche une procédure de classement suivant les réglementations en vigueur et peut conduire à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité central de suivi des risques de crédit pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III.

- Activités de marché pour compte propre

Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Crédit Marchés Financiers et Trésorerie auquel participent deux membres du Comité de Direction, les responsables du département Marchés Financiers & Trésorerie et du département Crédits et Juridique ainsi que le Chief Risk Officer.

La ventilation des expositions pour compte propre par pays en 2021 est la suivante :



Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils informatiques lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'en-cours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2021, une durée moyenne restant à courir de trois années et cinq mois.

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA ("International Swaps and Derivatives Association Inc")

Montant et répartition géographique des IRS :

Zone géographique	Interest Rate Swaps Notionnel	
	2021 En milliers d'euros	2020 En milliers d'euros
Luxembourg	9 750	10 500
Autres pays EMUM*	154 750	65 867
TOTAL	164 500	76 367

* Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

L'exposition de crédit potentielle au niveau des IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Exposition de crédit potentielle	
	2021 en EUR	2020 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	150 000	0
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans		150 000
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	11 423 102	695 508
TOTAL	11 573 102	845 508

b) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Il s'agit notamment des prix de titres, des cours de change et des taux d'intérêt.

Dans sa gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading ») à noter que celles-ci sont négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market ». En même temps le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites liées à ces activités.

Les 3 catégories du risque de marché identifiées au sein de la Banque sont :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque de taux d'intérêt en ayant recours à une série d'indicateurs de risque tels que : Value at Risk (VaR), Earnings at Risk (EaR), Present Value of Basis Point (PVBP). Ces indicateurs sont complétés par des analyses de sensibilité et des stress tests internes et réglementaires.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liée à l'évolution générale des taux d'intérêts. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

Le risque de change

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont principalement couvertes directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, limité.

Un dispositif de limites des opérations de change a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

Le risque de variation de cours

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

c) Risque de liquidité

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de répondre à ses obligations de paiement à tout moment, sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue également un suivi bimensuel à l'aide d'un modèle développé en interne qui se base sur les cash-flows projetés de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent d'anticiper et, le cas échéant, de corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des opérations de mise en pension («repurchase agreement») ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un dispositif de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles et par un accès à des formations internes et externes.

Par ailleurs la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) et d'un Disaster Recovery Plan (DRP) qui définissent les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des affaires courantes et critiques en cas d'un sinistre majeur. D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

La sécurité de l'information permet quant à elle de gérer les risques liés à la gestion de l'information. La définition de la gouvernance et de ses principes majeurs est un élément clé à la sécurité de l'information. Un plan directeur de sécurité de l'information documente les mesures mises en œuvre pour s'assurer que le risque de sécurité de l'information est adéquatement géré.

e) Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement. La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risque notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou encore le risque d'affaires.

Concentration du risque de crédit

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions de certains sous-portefeuilles. A titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays ou par rapport à la taille de ses fonds propres.

Concentration du risque de liquidité

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

Concentration du risque d'affaires

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.



NOTE 4

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

4.1 ECHÉANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2021	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2021
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 264 008 115,56	0,00	0,00	0,00	1 264 008 115,56
Créances sur les établissements de crédit	91 379 872,10	26 843 918,77	0,00	0,00	118 223 790,87
Créances sur la clientèle	167 306 005,65	454 889 312,12	1 132 317 875,63	5 534 074 533,06	7 288 587 726,45
Opérations de crédit-bail	1 366 235,45	7 354 221,08	108 430 690,69	18 204 858,48	135 356 005,70
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	91 289 825,19	85 855 563,23	883 640 222,70	189 849 035,10	1 250 634 646,22
TOTAL	1 615 350 053,95	574 943 015,20	2 124 388 789,02	5 742 128 426,64	10 056 810 284,80

(Chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2020	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2020
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 292 234 151,18	0,00	0,00	0,00	1 292 234 151,18
Créances sur les établissements de crédit	72 217 810,26	10 472 544,70	0,00	0,00	82 690 354,96
Créances sur la clientèle	360 701 441,21	272 206 321,65	983 778 514,09	5 356 121 955,52	6 972 808 232,47
Opérations de crédit-bail	1 106 700,24	6 836 052,25	103 853 487,54	31 692 316,17	143 488 556,20
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	85 166 018,24	165 508 413,62	645 399 102,89	153 139 491,85	1 049 213 026,60
TOTAL	1 811 426 121,13	455 023 332,22	1 733 031 104,52	5 540 953 763,54	9 540 434 321,41

(Chiffres exprimés en euros)

4.2 OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

4.3 VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations » et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2021	Valeurs non cotées 2021	Total 2021
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 250 634 646,22	0,00	1 250 634 646,22
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 703 678,04	0,00	8 703 678,04
Participations	0,00	1 834 130,56	1 834 130,56
Parts dans des entreprises liées	0,00	24 905 819,92	24 905 819,92
TOTAL	1 259 338 324,26	26 739 950,48	1 286 078 274,74

	Valeurs cotées 2020	Valeurs non cotées 2020	Total 2020
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 049 213 026,60	0,00	1 049 213 026,60
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 792 864,39	0,00	8 792 864,39
Participations	0,00	1 835 003,74	1 835 003,74
Parts dans des entreprises liées	0,00	23 578 024,89	23 578 024,89
TOTAL	1 058 005 890,99	25 413 028,63	1 083 418 919,62

(Chiffres exprimés en euros)

4.4 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Au 31 décembre 2021, le montant net des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date clôture du bilan est de 177 145 388,42 EUR (au 31 décembre 2020 : 250 674 428,53 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2021	2020
Titres du portefeuille des immobilisations financières	1148 876 101,57	903 204 034,59
Titres du portefeuille de placement	101 758 544,65	146 008 992,01
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 250 634 646,22	1 049 213 026,60

(Chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2021, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 233 161,68 EUR (au 31 décembre 2020 : 906 032,95 EUR).

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 1149 607 039,6 EUR (au 31 décembre 2020 : 915 219 598,91 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur nette comptable (incluant la provision forfaitaire) du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 730 938,03 EUR (au 31 décembre 2020 : à 12 015 564,32 EUR).

Au 31 décembre 2021, la proratation cumulée des disagios et des agios depuis la date d'acquisition sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2021	2020
Disagios	1 466 005,03	1 200 700,04
Agios	16 781 631,28	17 659 337,70
(chiffres exprimés en euros)		

4.5 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2021, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 77,84 EUR (2020 : 21,30 EUR).

Les participations⁽¹⁾ détenues par la Banque sont les suivantes :

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/2021	Fraction du capital détenu 31/12/2020
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg.	10,00%	10,00%
Europay S.C.	Luxembourg.	9,00%	9,00%
Visalux S.C.	Luxembourg	7,39%	8,27%
Agroénergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66%	16,66%
Lux-Fund Advisory S.A.	Luxembourg	7,56%	7,18%
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46%	0,46%
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75%	19,75%

⁽¹⁾entités non consolidées

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.6 ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENIT PLUS DE 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100,00%	31.12.2021	EUR	12 063 767,53	646 349,62
Raiffeisen Vie S.A. – Luxembourg	49,00%	31.12.2021	EUR	39 462 979,07	6 936 501,38
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. – Luxembourg	100,00%	31.12.2021	EUR	3 500 000,00	0,00

* hors résultat de l'exercice

La société Raiffeisen Finance S.A. a été liquidée le 14 décembre 2021.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

4.7 AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2021	2020
Valeurs à recevoir à court terme	474 519,50	155 801,72
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Avances fiscales	51 302,42	74 282,59
Autres	1 203 511,57	751 525,11
TOTAL	1 730 695,12	982 971,04

(chiffres exprimés en euros)



4.8 MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe								
906 142 908,57	383 357 581,50	-133 608 480,12			1 155 892 009,95		-7 015 938,38	1 148 876 101,57
2. Participations	3 080 275,08	12 087,70	-7 947,94		3 084 414,84	-1 231 562,77	-18 721,53	1 834 130,54
3. Parts dans des entreprises liées	25 088 914,71		-31 000,00		25 057 914,71		-152 094,77	24 905 819,94
4. Actifs incorporels dont :	25 302 678,72	3 756 124,91		0,00	64 859,92	29 123 663,55	-21 414 390,78	0,00
Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	25 302 678,72	3 756 124,91		0,00	64 859,92	29 123 663,55	-21 414 390,78	0,00
5. Actifs corporels dont :	115 302 350,32	4 829 899,50	-664 387,08	-64 859,92	119 403 002,82	-78 640 663,81	-724 742,41	40 037 596,60
a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements	84 142 870,52	1 400 003,40	-597 012,58	0,00	84 945 861,34	-50 575 539,41	-636 361,61	33 733 960,32
b) Systèmes informatiques et véhicules de société	21 416 847,30	2 075 882,29	-55 147,99	-64 859,92	23 372 721,68	-20 604 338,62	-51 256,23	2 717 126,83
c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art	8 597 502,62	91 256,95	-12 226,51		8 676 533,06	-7 460 785,78	-22 509,38	1 193 237,90
d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1145 129,88	1 262 756,86		0,00	2 407 886,74		0,00	-14 615,19
								2 393 271,55

(chiffres exprimés en euros)

4.9 ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2021, les actifs corporels comprennent pour 30 983 551,92 EUR

(au 31 décembre 2020 : 32 079 684,88 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

4.10 CRÉANCES SUR DES ENTREPRISES LIÉES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2021	Participations 2021
Créances sur la clientèle	22 783 918,64	21 616 619,86
Opérations de crédit-bail		9 182,05
TOTAL	22 783 918,64	21 625 801,91

	Entreprises liées 2020	Participations 2020
Créances sur la clientèle	24 390 300,02	20 352 963,82
Opérations de crédit-bail	0,00	13 365,90
TOTAL	24 390 300,02	20 366 329,72

(chiffres exprimés en euros)

4.11 ACTIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2021, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 71 417 114,27 EUR (au 31 décembre 2020 : à 56 553 708,12 EUR).

4.12 ACTIFS SUBORDONNÉS

Au 31 décembre 2021, la Banque détient des actifs à caractère subordonné :

	2021	2020
Créances sur la clientèle	3 000 000,00	3 127 959,09

(chiffres exprimés en euros)

4.13 ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2021, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 997 836 611,95 EUR (au 31 décembre 2020 : 935 779 949,21 EUR). Au 31 décembre 2021, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 441 587 860 EUR (au 31 décembre 2020 : 431 388 402,40 EUR).

4.14 ECHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRE

Au 31 décembre 2021	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2021
Dettes envers des établissements de crédit	25 201 802,09	68 900 000,00	400 000 000,00	38 000 000,00	532 101 802,09
Dettes envers la clientèle dont :	7 523 570 905,60	110 553 889,31	1107 439 401,72	149 718 000,00	8 891 282 196,63
dépôts d'épargne à vue	1 273 176 023,45				1 273 176 023,45
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	5 205 000,00	22 792 850,00	106 291 619,00	4 958 000,00	139 247 469,00
autres dettes à terme et à préavis	814 285 543,51	87 761 039,31	1 001 147 782,72	144 760 000,00	2 047 954 365,54
Dettes représentées par un titre	2 728 837,42	3 420 000,00	1 714 142,69		7 862 980,11
Passifs subordonnés		76 432 500,00	30 000 000,00	106 432 500,00	
TOTAL	7 551 501 545,11	182 873 889,31	1 585 586 044,41	217 718 000,00	9 537 679 478,83

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2020	Jusqu'à 3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total 2020
Dettes envers des établissements de crédit	27 373 183,92	69 000 000,00	402 000 000,00	38 000 000,00	536 373 183,92
Dettes envers la clientèle dont :	7 186 294 002,30	296 907 508,45	827 815 933,86	74 260 000,00	8 385 277 444,60
dépôts d'épargne à vue	1 338 662 939,67	0,00	0,00	0,00	1 338 662 939,67
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	34 851 650,00	65 705 450,00	79 817 550,00	0,00	180 374 650,00
autres dettes à terme et à préavis	750 578 320,32	231 202 058,44	747 998 383,86	74 260 000,00	1 804 038 762,62
Dettes représentées par un titre	2 880 488,52	928 806,76	5 415 670,07	0,00	9 224 965,34
Passifs subordonnés	0,00	0,00	60 000 000,00	45 000 000,00	105 000 000,00
TOTAL	7 216 547 674,73	366 836 315,21	1 295 231 603,93	157 260 000,00	9 035 875 593,8

(chiffres exprimés en euros)

4.15 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2021	2020
Suspens opérationnels	15 832 769,98	16 140 367,19
Créanciers privilégiés	7 033 317,27	6 679 474,90
Créanciers divers	5 240 663,89	4 460 360,02
TOTAL	28 106 751,14	27 280 202,11

(chiffres exprimés en euros)

4.16 - PASSIFS SUBORDONNÉS

Les passifs subordonnés comprennent les emprunts subordonnés et les parts bénéficiaires.

Emprunts subordonnés

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	Taux d'intérêt	Date d'émission	Échéance
60 000 000	2,75%	22.05.2015	22.05.2025
30 000 000	2,50%	11.07.2017	11.07.2027

Les charges d'intérêt sur les emprunts subordonnés s'élèvent pour l'exercice à 2 220 131,43 EUR (au 31 décembre 2020 : 2 219 638,60 EUR).

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

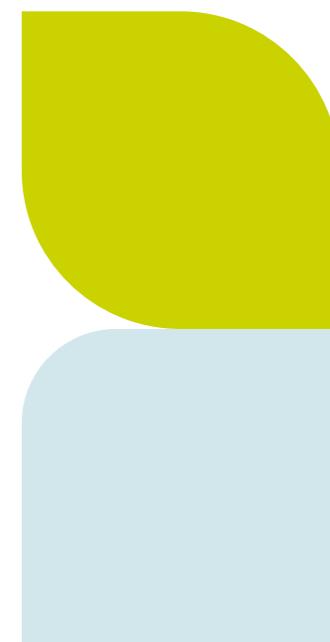
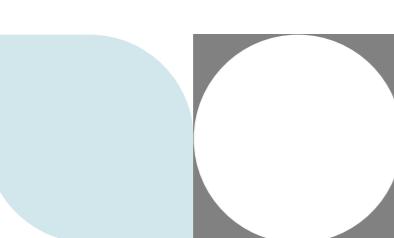
Parts bénéficiaires

Les parts bénéficiaires sont des créances perpétuelles subordonnées, nominatives et réservées aux détenteurs de parts sociales. Leur remboursement ne peut se produire qu'à la discrétion de la Banque, au moins cinq ans après la souscription, et est soumis à des restrictions, notamment à l'accord préalable de la CSSF.

La rémunération des parts bénéficiaires est discrétionnaire et pour autant qu'il y ait des éléments distribuables au sens du règlement (UE) no 575/2013, le conseil d'administration peut décider d'une distribution. Chaque part bénéficiaire peut bénéficier d'une rémunération ne pouvant dépasser la moyenne du taux directeur de la Banque Centrale Européenne pour faciliter le dépôt sur les trois années civiles précédant la date de la décision du conseil d'administration de la Banque majorée de 4%.

2021	2020
Montant (EUR)	16 432 500

Pour l'année 2021, le taux de rémunération attribuable aux parts bénéficiaires est de 3% (au 31 décembre 2020 : 3%)



4.17 PROVISIONS

Au 31 décembre 2021, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2021	2020
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	12 722 452,82	22 848 716,58
Provisions pour litiges	5 254 231,34	5 260 856,94
Provision forfaitaire sur éléments de hors bilan	4 733 077,82	4 733 077,82
Provisions spécifiques pour engagements hors bilan	693 019,90	1 430 234,98
Provisions pour charges	25 791 615,96	20 981 949,75
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	49 231 397,84	55 291 836,07

(chiffres exprimés en euros)

4.18 POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 31 845 625,87 EUR résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2020 : 32 014 609,75 EUR).

4.19 PARTS SOCIALES ÉMISES, RÉSERVES, RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTATS REPORTÉS

Le capital social de la Banque est représenté par des parts sociales nominatives, inaccessibles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Le montant minimum de souscription immédiate par part sociale s'élève à vingt-cinq euros (EUR 25) et doit être immédiatement libéré au moment de la souscription. En outre, le conseil d'administration a la possibilité de demander au souscripteur le paiement d'une prime d'émission. Le paiement de cette prime d'émission devra être effectué dans son intégralité au moment de la souscription.

La part fixe du capital social de la Banque s'élève à cinq cent mille euros (EUR 500 000), représenté par vingt mille (20 000) parts sociales entièrement libérées. Le conseil d'administration n'est pas autorisé à réduire le capital social en dessous de cette limite.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social ou à le réduire sans pour autant toucher à la part fixe du capital social, notamment afin de permettre l'entrée et la sortie des associés. A cette fin, le conseil d'administration peut annuler ou émettre les parts sociales de toute catégorie selon les conditions qu'il détermine mais en accord avec les présents statuts.

Les primes d'émission payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront allouées pour en faire partie intégrale au fonds de réserve correspondant à la catégorie des parts sociales souscrites sur laquelle cette prime d'émission a été versée.

Les parts sociales sont réparties en trois catégories, dénommées « parts sociales de catégorie A », « parts sociales de catégorie B » et « parts sociales de catégorie C » et sont détenues comme indiqué à la note 1 « Généralités » du présent rapport.

Le nombre de parts sociales de catégorie C ne peut excéder le tiers du total des parts sociales si ce n'est dans la situation où les exigences légales et réglementaires luxembourgeoises et/ou européennes relatives aux fonds propres de la société ne peuvent être autrement respectées.

La qualité d'associé, ainsi que le nombre et la catégorie des parts sociales dont chacun se trouve à tout moment titulaire, sont constatés par le registre de la société tenu conformément aux dispositions de la loi et contenant les mentions et écritures qui y sont prévues. La liste des associés et les autres pièces et mentions requises seront déposées au registre de commerce et des sociétés conformément aux articles 813-4 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales. Les parts d'associés sont nominatives. Elles portent un numéro d'ordre.

Au 31 décembre 2021, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 1 235 400,00 EUR (31 décembre 2020 : 1 163 150,00 EUR).

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'assemblée générale peut en outre décider de distribuer aux actionnaires un dividende dans le respect des dispositions des statuts et des dispositions prudentielles notamment en matière de liquidité, de solvabilité et de fonds propres réglementaires directement applicables à la société en vertu des réglementations luxembourgeoises et/ou européennes.

Pour ce qui est du dividende de catégorie A, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmenté de 1%, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A.

Pour ce qui est du dividende de catégorie B, il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux directeur de la Banque Centrale Européenne, augmenté de 1%, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B.

Pour ce qui est du dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la société à cette fin.

Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie C est affecté au fonds de réserve de catégorie C.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 163 150,00	415 413 527,59	0,00
Augmentation du fonds social			
Associés entrants	114 475,00		
Associés sortants	-42 225,00		
Résultat de l'exercice clos le 31.12.20			18 779 525,32
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	18 762 265,05	-18 762 265,05
- Rémunérations des parts bénéficiaires	0,00		-17 260,27
Arrondis			
Solde au 31 décembre 2021	1 235 400,00	434 175 792,64	0,00

(chiffres exprimés en euros)

4.20 DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIÉES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2021	Participations 2021
Dettes envers la clientèle	22 357 382,84	506 253,97
Entreprises liées 2020	22 044 125,20	432 466,70

(chiffres exprimés en euros)

4.21 PASSIFS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Au 31 décembre 2021, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que l'euro, s'élève à 175 391 955,88 EUR (au 31 décembre 2020 : 128 909 936,91 EUR).

4.22 PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2021	2020
Garanties et autres substituts directs de crédit	120 661 234,59	155 724 371,21
Contre-garanties	431 613 339,70	440 925 953,90
TOTAL	552 274 574,29	596 650 325,11

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations

4.23 ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2021	2020
Crédits confirmés, non utilisés	1 317 605 960,76	1 345 083 867,61

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors bilan et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.



4.24 OPÉRATIONS LIÉES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTÉRÊT ET À D'AUTRES COURS DU MARCHÉ

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, aucune opération de change à terme ni aucune opération de trésorerie n'était ouverte.

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2021 et 2020 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

	2021	2020
	(en valeur notionnelle)	(en valeur notionnelle)
Interest Rate Swaps (Contrats «over the counter» (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	30 000 000,00	0,00
Entre 3 et 12 mois	0,00	0,00
Entre 1 et 5 ans	0,00	30 000 000,00
De plus de 5 ans	134 499 967,23	46 367 212,84
TOTAL	164 499 967,23	76 367 212,84
	2021	2020
	(en valeur de marché)	(en valeur de marché)
Interest Rate Swaps (Contrats «over the counter» (OTC))		
Jusqu'à 3 mois	(132 854,00)	0,00
Entre 3 et 12 mois	0,00	0,00
Entre 1 et 5 ans	0,00	(699 585,00)
De plus de 5 ans	(3 280 981,80)	(7 083 398,87)
TOTAL	(3 413 835,80)	(7 782 983,87)

(chiffres exprimés en euros)

4.25 SERVICES DE GESTION ET DE PRÉSENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

4.26 VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

**4.27 AUTRES PRODUITS
D'EXPLOITATION**

Ce poste se décompose comme suit :

	2021	2020
Loyers perçus	1 712 825,25	1 790 153,78
Remboursement AGDL	0,00	797 506,55
Plus-values de cession d'immeubles	0,00	999 476,96
Plus-values de cession de participations	263 486,15	0,00
Produits concernant des exercices antérieurs	2 215 363,78	2 043 961,27
Autres	25 542,74	81 825,10
TOTAL	4 217 217,92	5 712 923,66

(chiffres exprimés en euros)

**4.28 AUTRES CHARGES
D'EXPLOITATION**

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2021	2020
Provision pour développements informatiques	2 206 348,60	2 708 000,00
Frais concernant des exercices antérieurs	387 487,66	420 422,86
Dotations aux provisions	9 997,02	201 800,00
Mise au rebut d'actifs immobilisés	139 062,86	0,00
Autres	290 318,30	324 817,99
TOTAL	3 033 214,44	3 655 040,85

(chiffres exprimés en euros)

**4.29 - IMPÔTS SUR
LES RÉSULTATS ORDINAIRES
ET EXCEPTIONNELS**

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

**4.30 AVANCES ET CRÉDITS
AUX MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES
ET À LA STRUCTURE DE DIRECTION
DE LA BANQUE**

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2021	Engagements au 31.12.2021
Membres des organes d'administration et de surveillance	2 258	313
Membres de la structure de direction (33 personnes)	7 490	2 371
TOTAL	9 748	2 684

	Avances et crédits au 31.12.2020	Engagements au 31.12.2020
Membres des organes d'administration et de surveillance	5 712	767
Membres de la structure de direction (33 personnes)	8 400	1 061
Total	14 112	1 828

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

**4.31 EFFECTIF
DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice 2021, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2021	Nombre 2020
Comité de Direction	4	4
Direction	29	29
Autres cadres et employés	615	621
TOTAL	648	654



4.32 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions, ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2021	Pension de retraite 2021
Membres des organes d'administration et de surveillance	371	0
Membres de la structure de direction (33 personnes)	6 923	745
TOTAL	7 294	745

	Emoluments 2020	Pension de retraite 2020
Membres des organes d'administration et de surveillance	381	0
Membres de la structure de direction (33 personnes)	6 808	731
TOTAL	7 189	731

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

4.33 HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. agréé pour les exercices 2020 et 2021 se décompose de la manière suivante :

	2021	2020
Contrôle légal des comptes annuels	204	215
Autres services d'assurance	40	0
Services de conseil fiscal	0	0
Autres services	11	8
TOTAL	255	223

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

Aucun honoraire n'a été versé au réviseur d'entreprises agréé, Ernst & Young S.A. pour les exercices 2020 et 2021 en relation avec d'autres services fournis aux entités contrôlées par la Banque.

4.34 GARANTIE DES DÉPÔTS ET FONDS DE RÉSOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusqu'à-là, mis en œuvre par l'Association pour le Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1er alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL qui avait été fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents a été atteint à la fin de l'année 2019. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2019.

Maintenant que le niveau de 0,8% est atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Le 31 décembre 2021, la provision FGDL/FRL s'élève à 12 722 452,82EUR (au 31 décembre 2020: 22 848 716,58 EUR).

Le montant payé en 2021 au titre du FGDL s'élève à 6 636 550,00 EUR (au 31 décembre 2020: 4 437 854,00 EUR) et le montant payé en 2021 au titre du FRL s'élève à 3 489 713,76 EUR (au 31 décembre 2020: 2 846 571,81 EUR).





Banque Raiffeisen Société Coopérative

4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

